

## X. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

### X.1. Règlements

Source : article R122-5-4° du Code de l'environnement

Sont considérés comme projets connus les projets qui lors du dépôt de l'étude d'impact :

« - ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;  
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Il est volontaire d'aborder tous les parcs éoliens ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale qui ne sont pas encore construits dans le paragraphe relatif aux incidences cumulées. En effet, les incidences du projet sont évaluées précédemment, dans le paysage existant, avec les parcs éoliens construits. Les parcs en projet accordés ou en cours d'instruction n'ont pas été traités précédemment.

### X.2. Contexte éolien

Afin d'illustrer les incidences cumulées du projet du Renard avec les autres projets éoliens non encore construits, des photomontages ont été réalisés et sont présentés dans le carnet de photomontages.

Pour rappel, le territoire d'étude est concerné par trois **parcs éoliens existants** : **Adriers Energies**, 5 machines, **Adriers Terres Froides**, 5 machines et **Landes Energie**, 6 machines.

Les **parcs éoliens accordés** et qui ne sont pas encore construits pris en compte dans les effets cumulés sont les projets éoliens suivants :

- Le parc éolien de La **Croix de Chalais**, 4 machines.
- Le parc éolien de La **Croix de Merotte**, 4 machines.
- Le parc éolien Le **Champ du Bos**, 6 machines.
- Le parc éolien La **Rivaille**, 6 machines.
- Le parc éolien de **Plaisance**, 5 machines.
- Le parc éolien d'**Oradour-Fanais**, 7 machines.
- Le parc éolien des **Gassouillis**, 7 machines.
- Le parc éolien de **Vigeant**, 5 machines.

Les parcs éoliens **en cours d'instruction** pris en compte dans les effets cumulés sont les projets éoliens suivants :

- Le parc éolien de **La Montie**, 3 machines.
- Le parc éolien des **Terrages**, 4 machines.
- Le parc éolien **Energie Saint-Barbant**, 4 machines.
- Le parc éolien de **Tageau**, 10 machines. Ce parc a été refusé mais est pris en compte dans les effets cumulés car les recours ne sont pas épuisés.

La carte suivante localise l'ensemble des photomontages qui permettent d'illustrer les incidences paysagères cumulées du parc éolien du Renard vis-à-vis des autres projets et parcs éoliens sur le territoire d'étude. Est superposée à cette carte la ZIV du parc éolien du Renard. Ainsi, on constate que globalement le projet éolien du Renard concerne des secteurs déjà impactés par le motif éolien.

Notons qu'une seconde ZIV « cumulée » a été construite avec les projets éoliens situés au sein de l'aire d'étude rapprochée seulement. En effet, la densité du motif éolien à proximité directe du Renard fait l'objet d'une plus grande attention car les incidences cumulées entre deux projets proches sont plus fortes que ceux entre deux projets éloignés.

### X.3. Incidences cumulées sur le périmètre d'étude

Notons que les parcs éoliens existants et projetés sont nombreux au sein du territoire d'étude (Cf. **Tableau 3 page 17**). Toutefois, le motif éolien reste discret au sein des panoramas : le territoire d'étude ne fait pas l'objet d'un phénomène de saturation visuelle, la végétation préservant une grande majorité des vues même si tous les parcs venaient à être construits. Le projet éolien du Renard apparaît comme étant un parc raisonné. Avec 4 machines et une disposition en paquet, sa silhouette apparaît moins massive et dense que d'autres parcs.

Comme cela est prévisible, il s'avère que les incidences cumulées les plus fortes concernent les parcs éoliens les plus proches du Renard à savoir : Les Gassouillis et Plaisance, tous deux autorisés et Saint-Barbant, en cours d'instruction. Les parcs de La Montie et des Terrages, proche de celui de Plaisance sont également en cours d'instruction et présentent également des effets cumulés.

Concernant les nombreux autres projets, les impacts cumulés sont faibles : la distance qui sépare les projets éoliens de La Rivaille, Croix de Chalais, Croix de Merotte, Vigeant, Champ du Bos, Landes Energies et Tageau du projet éolien du Renard est importante. Les effets cumulés théoriquement possibles ne sont pas effectifs dans la majorité des situations, la végétation étant très dense. Lors des quelques points de vue permettant des vues panoramiques sur les paysages du territoire, il y a généralement deux constats :

- L'un des projets est beaucoup plus visible que l'autre et centralise alors les regards. Les éoliennes du projet plus éloigné sont reléguées à l'arrière-plan (phénomène accentué par les obstacles visuels). Les silhouettes des deux parcs éoliens sont alors très différentes du fait de la distance et l'incidence paysagère est difficilement comparable. C'est le cas de Champ du Bos depuis le panorama du Dorat (Cf. **photomontage n°25 du carnet de photomontage**).
- Les parcs distants l'un de l'autre occupent rarement le même angle de vue et ainsi, il est plus difficile et rare de réussir à voir d'un même regard les deux parcs éoliens en même temps.

### X.4. Incidences cumulées des éoliennes de l'aire d'étude rapprochée

Six parcs et projets éoliens se trouvent au sein de l'aire d'étude rapprochée : le parc d'Adriers Terres Froides à l'ouest, les projets de Plaisance, La Montie et des Terrages au nord, le projet des Gassouillis au nord-est et le projet d'Energie Saint-Barbant au sud. Répartis tout autour du projet éolien du Renard, ils occupent chacun une partie différente de l'aire d'étude rapprochée. De ce fait, la ZIV cumulée de ces parcs et projets s'étend de façon assez large sur le territoire d'étude. Au centre de ces six parcs, le projet éolien du Renard n'ajoute donc pratiquement pas de zones concernées par le motif éolien : globalement, la ZIV du projet éolien du Renard concerne des secteurs déjà impactés par les autres projets.




Du fait de cette répartition, bien que le projet éolien du Renard soit visible au sein de l'aire d'étude rapprochée, les parcs occupent rarement le même angle de vue. Il est difficile de réussir à voir d'un même regard deux parcs éoliens en même temps : dans le village d'Adriers, le projet éolien du Renard est partiellement visible dans les vues en direction de l'est tandis que les éoliennes des Terres Froides sont visibles dans les vues en direction de l'ouest. De même à Saint-Rémy-en-Montmorillon avec le projet éolien des Gassouillis et à Bussière-Poitevine avec le projet éolien Energie Saint-Barbant. Les incidences sont alors difficilement comparables (l'un des projets est beaucoup plus visible que l'autre et dans une direction opposée).

Lorsque les angles de vue permettent théoriquement de voir deux projets d'un même regard, les obstacles visuels masquent généralement l'un des parcs. Malgré un nombre conséquent de projets, les incidences cumulées sont donc évaluées faibles.





Afin de développer ces incidences cumulées avec ces six parcs et projets, une étude plus détaillée a été menée (Cf. **Paragraphe X.5 page 129**).





# ZIV cumulée de tous les parcs en projet et existants et localisation des photomontages


-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

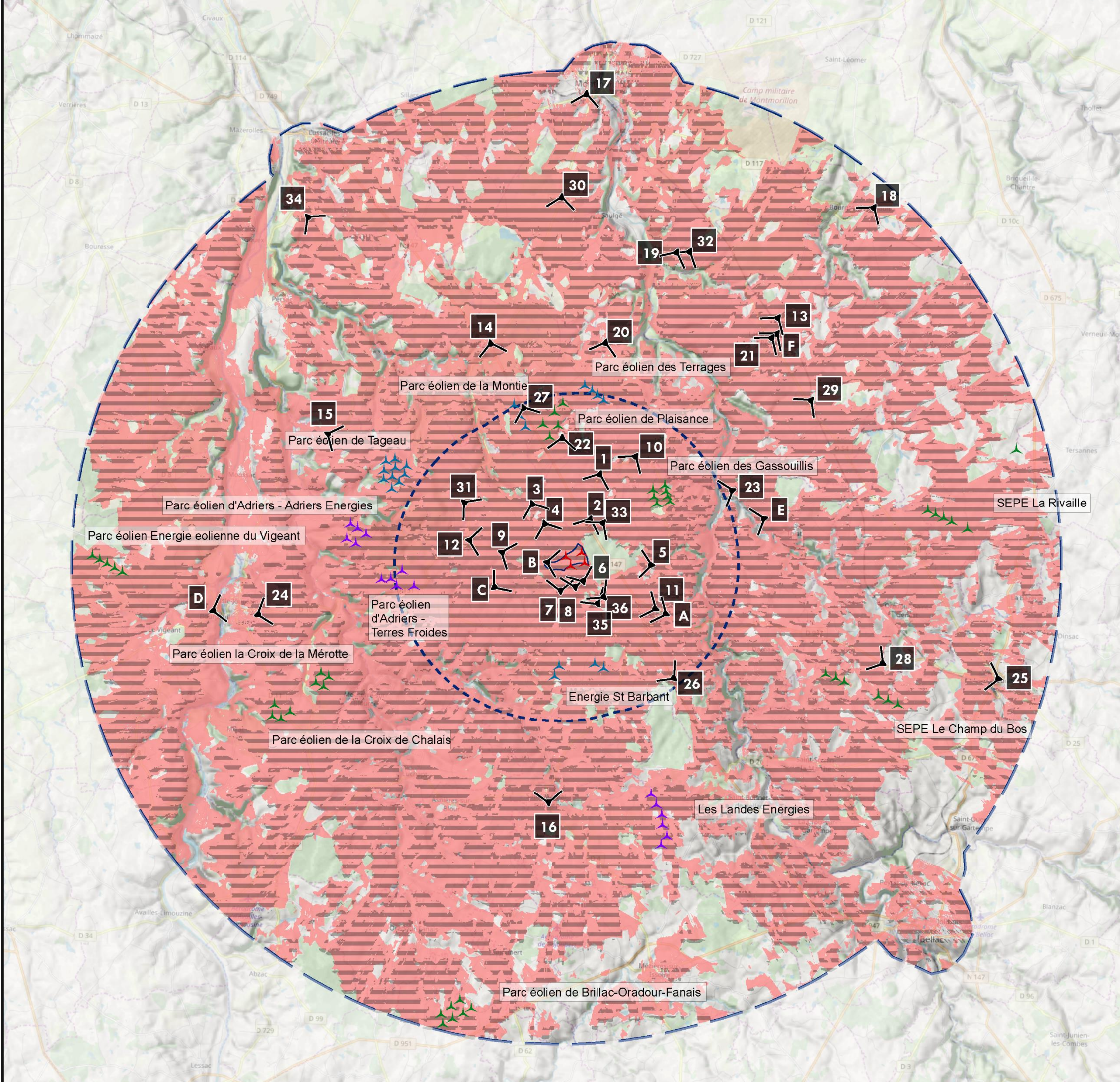
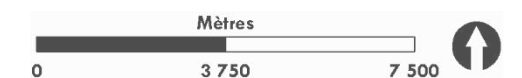
## Avancement des projets éoliens

-  Projet Le Renard
-  Autorisé
-  En fonctionnement
-  En cours d'instruction

## ZIV cumulée




-  ZIV des parcs existants et projetés au sein du périmètre d'étude  
Prise en compte du bocage et du bâti
-  ZIV du projet éolien du Renard  
Prise en compte du bocage et du bâti

-  Localisation des photomontages











# ZIV cumulée des parcs en projet et existants de l'AER et localisation des photomontages

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

## Avancement des projets éoliens

-  Projet Le Renard
-  Autorisé
-  En fonctionnement
-  En cours d'instruction

## ZIV cumulée

-  ZIV des parcs existants et projetés au sein de l'aire d'étude rapprochée  
Prise en compte du bocage et du bâti
-  ZIV du projet éolien du Renard  
Prise en compte du bocage et du bâti

-  Localisation des photomontages

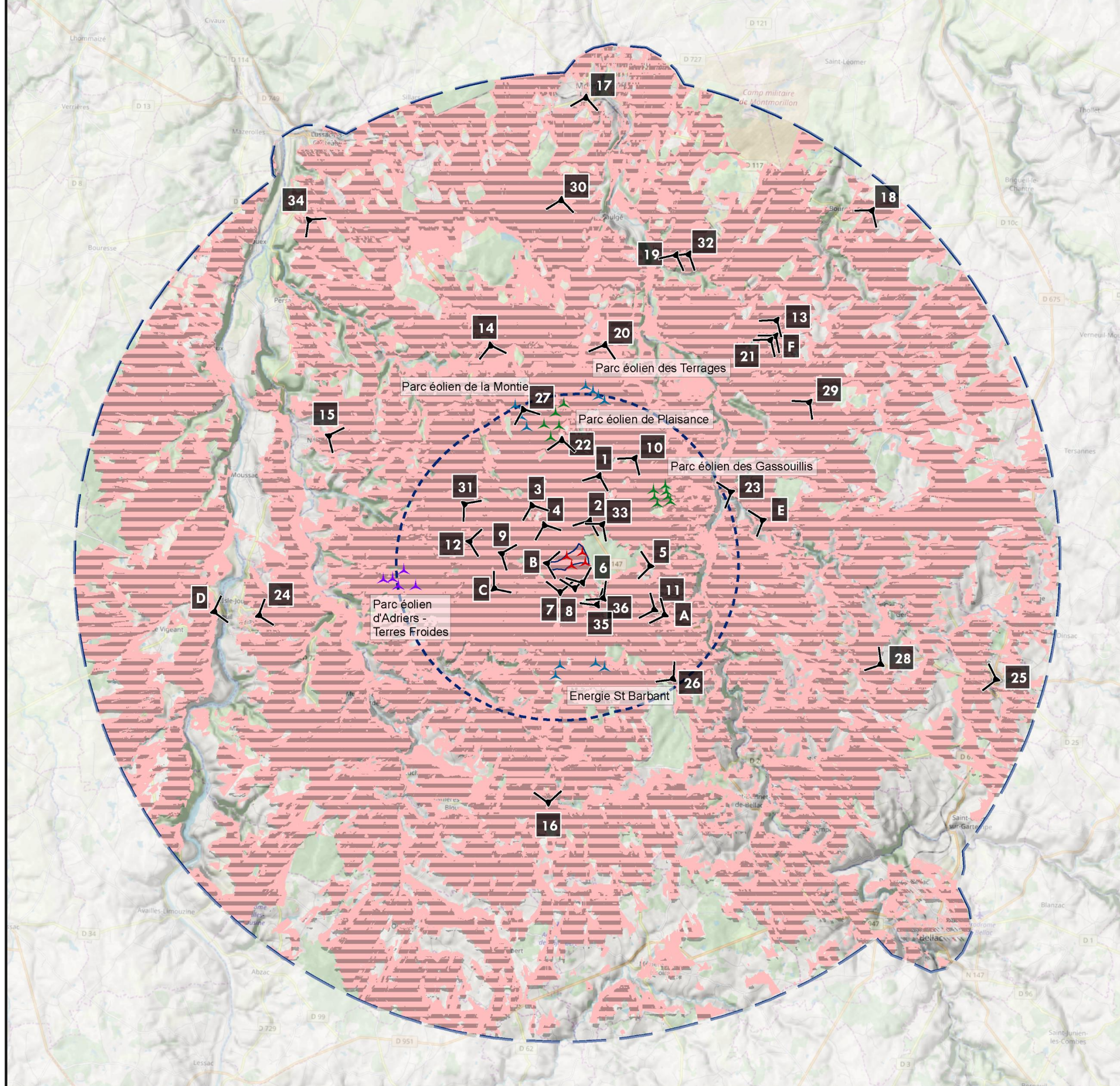




Tableau 15 – Bilan des points de vue simulés concernés par des effets cumulés (les photomontages sont visibles en annexe)

N° de PHOM et UP	Localisation	Distance éolienne la plus proche	Justification du choix de la prise de vue	Commentaire	Niveau de l'impact
10	RD 10 à la sortie sud-ouest de St-Rémy-en-Montmorillon	6.3 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard et sur les parcs et projets du territoire d'étude depuis la sortie de St-Rémy-en-Montmorillon le long de la RD 10 (axe de circulation et lieu de vie de l'aire d'étude rapprochée).	Le projet éolien d'Energie Barbant est le seul projet éolien également visible depuis ce point de vue. Il est en co-visibilité indirecte avec le projet éolien du Renard et une respiration visuelle est maintenue entre les deux aménagements. Le projet éolien d'Energie Barbant étant plus éloigné, les visibilitées sont plus réduites (essentiellement des bouts de pales et quelques moyeux) et le parc est plus discret. Ainsi, le niveau d'incidence cumulée du projet éolien du Renard vis-à-vis du projet éolien de Saint-Barbant est ainsi évalué à faible.	Faible
12	RD 112a, sortie est d'Adriers	3.7 km	Illustrer les effets visuels du projet éolien du Renard et les effets cumulés depuis l'axe départemental RD 112a à la sortie du village d'Adriers (lieu de vie de l'aire d'étude rapprochée).	Le projet éolien d'Energie Barbant et le parc existant de Landes Energie sont également partiellement visibles à droite du panorama. Dans les deux cas, les éoliennes se confondent avec les arbres de la ligne d'horizon. Au vu de l'effet visuel limité du projet éolien du Renard depuis ce point de vue, les effets cumulés sont évalués à faibles.	Faible
13	Intersection de la RD 10 et de la voie ferrée à Lathus-St-Rémy	12 km	Illustrer les effets visuels depuis ces deux axes de circulation (voie ferrée et RD 10) ainsi que depuis le village de Lathus-St-Rémy, lieu de vie de l'aire d'étude éloignée.	Depuis ce point de vue, le projet éolien des Gassouillis est visible, en co-visibilité indirecte avec le projet du Renard. Il s'inscrit selon une disposition relativement similaire (superposition de certaines machines par groupe de deux, espacement semblable entre les groupes de machines). Les éoliennes peuvent sembler faire partie d'un seul et même parc. Le projet des Gassouillis est toutefois plus proche de Lathus-St-Rémy ce qui implique des emprises horizontales et verticales plus importantes. Les éoliennes de Plaisance, La Montie, Tageau et Terrages sont également perceptibles à droite du panorama derrière un masque de branchages. Ces parcs se superposent les uns aux autres. Ainsi, l'effet cumulé du projet éolien du Renard est évalué à modéré.	Modéré
16	Saint-Barbant	9.3 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis le village de Saint-Barbant, lieu de vie de l'unité paysagère de la Basse Marche.	Les projets éoliens de Saint-Barbant et des Gassouillis sont également partiellement visibles en arrière-plan des branchages. Toutefois, au regard des visibilitées respectives des trois projets, les effets cumulés sont considérés négligeables.	Nul
23	Départ du sentier vers le site du Saut de la Brame (SI.3)	6.3 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens du territoire d'étude depuis le hameau Le Breuil, au départ du sentier du site inscrit du Saut de la Brame (SI.3).	Les projets éoliens d'Energie Saint-Barbant et des Gassouillis sont également visibles depuis le hameau, de part et d'autre du projet éolien du Renard. Ce dernier ajoute une emprise visuelle occupée par le motif éolien au sein du panorama. Toutefois, sa taille modeste permet de maintenir de larges respirations visuelles et son emprise visuelle verticale restreinte permet que le motif éolien ajouté reste relativement discret. Les effets cumulés sont ainsi évalués à faibles.	Faible
24	Abords de l'église Saint-Paixent (MH.7), le long de la RD 10 à l'Isle-Jourdain	12.3 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis la RD 10 aux abords de l'église Saint-Paixent (MH.7), monument historique.	Depuis ce point de vue, trois autres parcs ou projets éoliens sont également visibles : Adriers Terres Froides, Adriers Energies et Tageau. Les deux derniers restent discrets du fait de la présence de nombreux obstacles visuels au premier plan tandis que le parc d'Adriers Terres Froides se superpose au projet éolien du Renard. Ce chevauchement de machines est grandement atténué par la discrétion du projet éolien du Renard, masqué par les branchages et la topographie. Les effets cumulés du projet éolien du Renard sont évalués à faibles.	Faible
25	Esplanade de Dorat (SPR 2)	17.0 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis l'esplanade de Dorat, Site Patrimonial Remarquable.	Huit projets éoliens sont également visibles depuis ce point de vue de part et d'autre du projet éolien du Renard. Si les projets éoliens de Landes Energies, d'Energie Saint-Barbant, de Tageau, de la Montie et des Terrages sont discrets le long de la ligne d'horizon (visibilitées partielles, distance importante), les projets éoliens de Champ du Bos, du Gassouillis et de Plaisance occupent une emprise visuelle conséquente. Le projet éolien du Renard s'inscrit dans la respiration visuelle entre ces deux groupes de projets (Gassouillis/Plaisance à droite et Champ du Bos à gauche), ajoutant une emprise visuelle occupée par le motif éolien dans le panorama en continuité avec le projet de Tageau. Ainsi les effets cumulés du projet éolien du Renard sont modérés.	Modéré
26	RD 147 au sud de Bussière-Poitevine	5.7 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis la RN 147 axe de circulation fréquenté.	Le projet éolien du Tageau est également perceptible en arrière-plan de la végétation bocagère. Il est toutefois plus éloigné que le projet éolien du Renard et le masque de branchage est très épais. Les effets cumulés sont donc considérés négligeables.	Nul
27	RN 147 au sud de Moulismes	5.9 km	Illustrer les effets visuels des parcs et projets éoliens du territoire d'étude depuis le RN 147, axe fréquenté du territoire d'étude.	Les projets éoliens de Plaisance, des Gassouillis, et de La Montie sont également visibles : très proches du point de vue, les projets de Plaisance et de La Montie encadrent le panorama et occupent naturellement une large emprise visuelle verticale et horizontale. La présence du projet éolien des Gassouillis, à gauche du panorama, est grandement atténué par les haies bocagères de bord de route. Au regard des visibilitées relevées pour le projet éolien du Renard, les effets cumulés liés à ce projet sont faibles.	Faible
28	Croisement de la RD 942 et de la RD 91 à Miaumande	12.4 km	Illustrer les visibilitées des parcs et projets éoliens depuis la RD 942, axe de circulation fréquenté.	Trois autres projets éoliens sont visibles de part et d'autre du projet éolien du Renard : les projets des Terrages, des Gassouillis et du Champ du Bos. Les projets des Terrages et des Gassouillis sont également très discrets tandis que le projet du Champ du Bos, plus proche, dépasse clairement de la ligne d'horizon. Les effets cumulés liés au projet éolien du Renard sont faibles.	Faible
30	RD 729 depuis le lieu-dit Le Terrier de La Garde	14.1 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard, les parcs et les projets du territoire d'étude depuis un point haut de la RD 729, dans le hameau Le Terrier de La Garde. Ce point de vue offre une vue plongeante sur les horizons lointains.	Cinq autres parc et projet sont visibles depuis ce point de vue. Le parc existant d'Adriers Terres Froides, situé dans l'axe de la route ; à gauche de la route, les projets de La Montie et de Plaisance sont plus proches du point de vue, occupant une large emprise verticale et horizontale ; le projet éolien de Saint-Barbant, en arrière-plan du projet éolien du Renard ; et le projet de Terrages que la haie de bord de route masque en grande partie. Le projet éolien du Renard se superposant au projet éolien de Saint-Barbant permet de ne pas augmenter l'emprise visuelle occupée par le motif éolien depuis ce point de vue. Bien que le panorama soit largement occupé par le motif éolien, niveau d'incidence cumulé lié au projet éolien du Renard est évalué à faible.	Faible
31	RD 729, depuis le lieu-dit La Varenne	4.3 km	Illustrer les visibilitées depuis la RD 729, axe de circulation fréquenté, au niveau du hameau de La Varenne situé dans l'aire	Bien trois autres projets éoliens soient perceptibles depuis ce point de vue, l'éloignement des projets permet aux éoliennes d'être très discrètes : les perceptions se limitent aux extrémités des pales ou mouvement du rotor en arrière-plan d'une végétation dense. Ainsi, le projet éolien du Renard est le seul dont deux machines seront clairement visibles. Au regard des perceptions des autres projets éoliens, les effets cumulés sont	Faible



N° de PHOM et UP	Localisation	Distance éolienne la plus proche	Justification du choix de la prise de vue	Commentaire	Niveau de l'impact
			d'étude rapprochée.	évalués négligeables.	
<b>32</b>	GRP du Tour de la Vienne Limousine à Lenest, Donjon de Lenest (MH.32)	12.5 km	Illustrer les effets visuels du projet éolien du Renard sur le donjon de Lenest (MH.32) et les effets cumulés depuis le GRP du Tour de la Vienne Limousine, axe de randonnée de Pays fréquenté.	Les projets éoliens des Gassouillis, des Terrages, de Plaisance, de La Montie et de Tageau sont également partiellement visibles de part et d'autre du projet éolien du Renard. Bien que tous ces projets se trouvent en arrière-plan des branchages, ceux des Terrages, de Plaisance et de La Montie sont plus proches et se perçoivent clairement. Les parcs plus éloignés des Gassouillis et de Tageau ont tendance à se confondre avec les arbres de la ligne d'horizon. Au regard de l'ensemble des projets perceptibles depuis ce point de vue, les effets cumulés liés au projet du Renard sont considérés faibles.	<b>Faible</b>
<b>34</b>	Sentier de randonnée de la Fosse aux Loups, entre Persac et Lussac	16.8 km	Illustrer les effets visuels du projet éolien du Renard depuis ce sentier de randonnée de l'aire d'étude éloignée.	Six autres parcs et projets sont visibles depuis ce point de vue : le parc existant d'Adriers Terres Froides et les projets des Gassouillis et des Terrages, tous éloignés avec des visibilitées sont réduites à des bouts de pales ; les projets de Plaisance et de la Montie, en partie masqués par la végétation mais dont les moyeux dépassent de la ligne d'horizon ; et le projet de Tageau, plus proche et donc plus prégnant. Les perceptions du projet éolien du Renard sont similaires au parc d'Adriers Terres Froides et des Gassouillis, dans un rapport d'échelle cohérent avec le paysage observé. Ainsi les effets cumulés ajoutés par le projet éolien du Renard sont évalués faibles.	<b>Faible</b>
<b>C</b>	GRP du Tour de la Vienne Limousine au croisement avec la RD 112	565 m	Illustrer les visibilitées sur le projet depuis le GRP du Tour de la Vienne Limousine au croisement de la RD 112 (axe de circulation longeant le projet)	Le bout des pales de deux éoliennes du parc des Gassouillis sont également visibles en arrière-plan de branchage. Toutefois, les effets visuels sont difficilement comparables car les deux projets éoliens se présentent selon des rapports d'échelle extrêmement différents. Ainsi, les effets cumulés sont évalués à faibles depuis ce point de vue.	<b>Faible</b>
<b>F</b>	Lathus-Saint-Rémy le long de la rue du château	11.5 km	Illustrer les co-visibilitées entre le clocher de l'église Saint-Maurice (MH.4) et le projet du Renard depuis le centre de Lathus-Saint-Rémy.	Le projet éolien des Gassouillis est également visible depuis ce point de vue, en co-visibilitées avec l'église Saint-Maurice. Il reste également très discret avec trois éoliennes à l'arrière de branchage ou dépassant au-dessus du bâti. Au regard des visibilitées relevées sur les deux projets, les effets cumulés liés au projet éolien du Renard sont faibles.	<b>Faible</b>

**Rappel des unités de paysages**

Vallée de la Vienne et ses affluents	Vallée de la Creuse, de la Gartempe et ses affluents	Les Brandes du Poitou	Les Terres de Brandes	Les Terres Froides	La Basse Marche
--------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	--------------------	-----------------



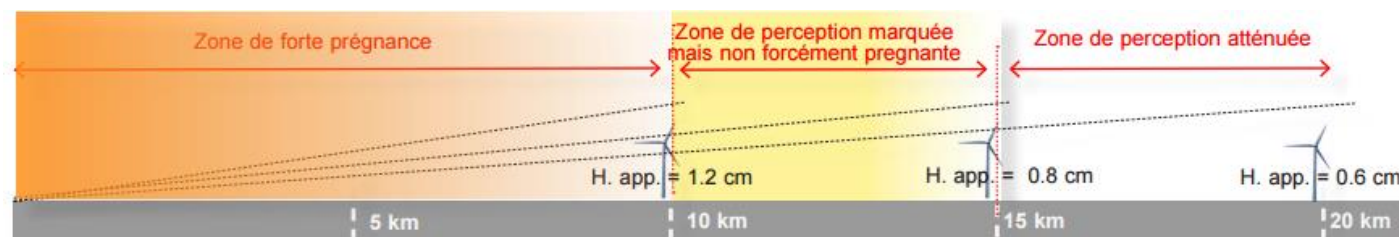
## X.5. Etude du risque de saturation visuelle depuis Bussière-Poitevine, Adriers et Saint-Rémy-en-Montmorillon

Source : Méthodologie développée par la DIREN Centre - 2007 ; Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts de parcs éoliens terrestres – Décembre 2016

Les lieux habités de Bussière-Poitevine, Adriers et Saint-Rémy-en-Montmorillon sont les plus impactés par la présence de l'éolien si tous les projets venaient à être construits. Les risques liés aux effets d'accumulation, de saturation et d'encercllement visuel par le motif éolien doivent donc être évalués avec le projet éolien du Renard, les parcs éoliens existants, accordés et ceux en instruction ayant reçu un avis de l'autorité environnementale. Cette évaluation est faite au regard des villages de l'aire d'étude rapprochée et de points de vue sensibles et représentatifs des sensibilités territoriales.

Il existe toutefois une différence de perception et donc d'impact entre les éoliennes situées à moins de 10 km qui sont toujours nettement présentes par temps « normal » et les éoliennes appartenant au paysage éloigné qui viennent qualifier les horizons lointains. Le véritable effet d'encercllement est ainsi envisagé dans ce rayon des 10 km.

Toutefois les effets cumulés généraux sont envisagés à l'échelle éloignée mais les éoliennes visibles au loin ne créent pas d'effet d'encercllement car elles sont plus discrètes, visibles seulement depuis certains points de vue bien choisis qui font l'objet d'échappées visuelles et efficacement masquées par de nombreux obstacles de premiers plans.



Perception d'une éolienne de 120 m en bout de pales

Figure 45 – Schématisation de la perception d'une éolienne de 120 m en bout de pale (Source : Schéma régional de l'éolien de l'Ile de France, septembre 2012)

### X.5.1 Méthodologie

L'analyse des risques de saturation visuelle est une analyse cartographique qui évalue la densité des éoliennes dans un horizon théorique dénudé de 360° autour d'un point de vue donné. L'impossibilité dans les conditions réelles d'avoir une vue à 360° depuis un village ou un point de vue emblématique et donc d'avoir des vues sur l'ensemble des parcs éoliens en même temps, font que ces **calculs restent théoriques**.

L'analyse du risque de saturation visuelle a donc été abordé en 3 temps : une analyse photographique des entrées et sortie de village, une analyse cartographique avec le calcul des indices de saturation, et une confrontation avec le terrain via les vues filaires (topographie) et les photomontages.

#### • Entrées et sorties de village

Dans un premier temps, la saturation visuelle est donc appréhendée depuis les **entrées et sorties d'un village donné** et les différentes échappées visuelles depuis les limites bâties sont étudiées grâce à des photographies. Ces photographies, dont l'angle de vue peut varier, sont annotées localisant ainsi les **parcs éoliens construits** (parcs éoliens d'Adriers Energies, Adriers Terres Froides et Landes Energie), **accordés** (parcs éoliens de La Croix de Chalais, La Croix de Mérotte, Le Champ du Bos, La Rivaille, Les Gassouillis, Plaisance, Le Vigeant) ou **en cours d'instruction** (parcs éoliens de Tagueau, Energie Saint-Barbant, La Montie, Terrages).

A noter que si les projets ne sont pas visibles du fait de la topographie du territoire, leur emprise n'est pas représentée sur les points de vues. S'ils sont masqués par des obstacles visuels, l'emprise visuelle théorique apparaît tout de même.

#### • Cartes et indices de saturation visuelle

Dans un second temps, la saturation visuelle est étudiée de façon précise depuis un **point fixe représentatif des qualités paysagères du territoire ou du village**, issu des carnets de photomontage :

- tout d'abord, ce point de vue fait l'objet d'une analyse en fonction de « **l'état actuel** » c'est à dire en ne prenant en compte que les parcs construits et accordés. Le parc éolien du Renard est ajouté pour étudier spécifiquement ses effets sur le risque de saturation visuelle du village.
- puis, ce point de vue fait l'objet d'une analyse en fonction de « **l'état projet** » c'est à dire en prenant en compte l'ensemble des projets éoliens du territoire d'étude (construits, accordés, en cours d'instruction). Le parc éolien du Renard est de nouveau ajouté pour étudier spécifiquement ses effets sur le risque de saturation du village.

Au sein des étapes d'analyse que sont l'état actuel et l'état projet, le point de vue fait à chaque fois l'objet d'une analyse cartographique spécifique à 360° (carte de saturation visuelle) avec le calcul des indices de saturation :

#### 1. Indice d'occupation de l'horizon

Cet indice correspond à la **somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens depuis un point de vue pris comme centre**. La différence de perception entre les éoliennes des paysages éloignés et les éoliennes situées à moins de 10 km est à l'origine d'une précision à caractère informatif dans les calculs : l'angle visuel cumulé (somme des angles) qui interceptent des éoliennes à moins de 10 km autour du centre de référence est ajouté dans le tableau.

L'indice d'occupation des horizons (valeur A) prend en compte l'ensemble des angles de vue occupés par des éoliennes sur le périmètre d'étude (16.1km). **Le seuil d'alerte est fixé à 120°.**

#### 2. Indice de densité sur les horizons occupés

Cet indice permet de mettre en relation le nombre d'éoliennes présentes avec l'angle d'horizon occupé par les machines. Ainsi, l'impact visuel peut-être majoré par la densité d'éoliennes.

Pour calculer l'indice de densité, le nombre d'éoliennes présentes sur le périmètre d'étude (16.1km) est relevé (B). Comme précédemment, il est précisé le nombre d'éoliennes visibles à moins de 10 km à titre d'information.

**Le calcul de l'indice de densité sur les horizons occupés fait le ratio entre le nombre d'éoliennes et l'indice d'occupation des horizons => valeur (B/A)**

**Le seuil d'alerte est fixé à 0.10.** Le seuil dépassé exprime une sensibilité relative sur le grand paysage d'un point de vue cartographique et peut-être atténué par les perceptions réelles (vue cadrée, présence d'obstacle visuel, etc.)

#### 3. Indice des espaces de respiration

L'indice des espaces de respiration mesure le plus grand espace de respiration continu sans éolienne visible. Un **seuil fixé entre 160 à 180° est souhaitable**.

**Le risque de saturation visuelle est avéré si les deux seuils (indice d'occupation des horizons fixé à 120° et indice de densité sur les horizons fixé à 0,10) sont dépassés.**



- **Confrontation avec le terrain**

Ces résultats théoriques de saturation visuelle sont ensuite comparés avec la « réalité du terrain » afin de corroborer ou d'infirmer les résultats obtenus via l'analyse cartographique du risque de saturation visuelle. Ainsi, sont présentés :

- des vues filaires à 360° du point de vue. Cette vues schématiques panoramiques permettent de prendre en compte la ligne d'horizon depuis le point de vue étudié c'est-à-dire la topographique du village. L'ensemble des parcs et projets éoliens théoriquement visibles depuis le point de vue étudié sont ainsi révélés ;
- Un photomontage 180° (issu des carnets de photomontage) cadré autour du projet éolien du Renard. Cette simulation du projet éolien permet de visualiser les obstacles visuels présents ou non depuis le point de vue (arbres, haies, massifs forestiers, bâti, etc.).



## X.5.2 Cas particulier de Bussière-Poitevine

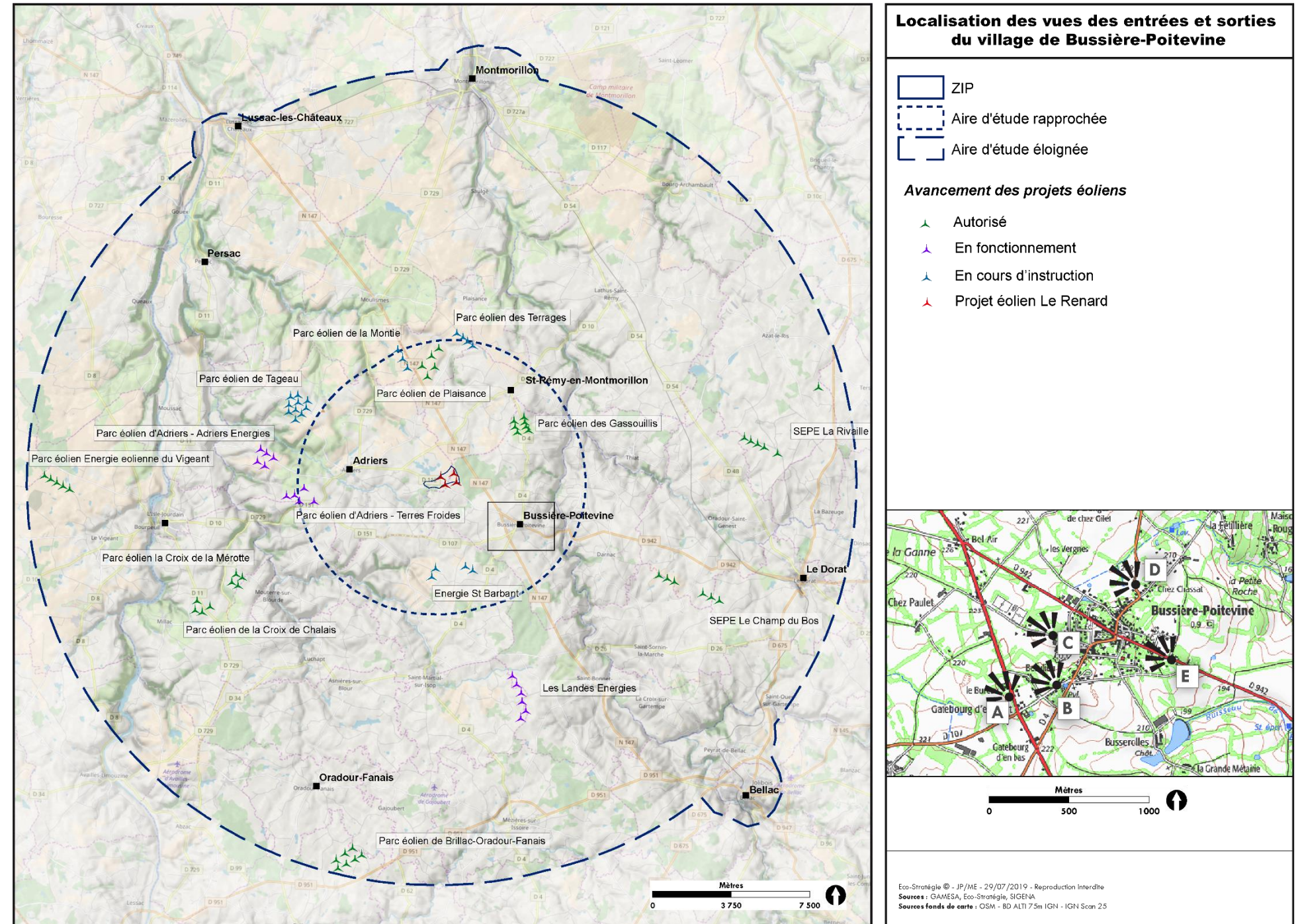
### X.5.2.1. Analyse globale du village

La densité végétale autour de Bussière-Poitevine ne favorise pas les échappées visuelles sur les paysages du plateau de la Basse Marche et préserve ainsi la plupart des limites bâties du village. Seules les limites bâties ouest et nord sont concernées par des vues effectives sur des projets éoliens, notamment sur le projet éolien de Saint-Barbant (Cf. **Photographie 105 page 132**).

Le projet éolien du Renard reste discret avec des vues ponctuelles sur le haut des machines également depuis les limites nord et ouest. Les éoliennes se trouvent en arrière-plan des branchages (arbres ou haies) et les perceptions seront essentiellement liées au mouvement des rotors. En été, ces perceptions seront d'autant plus atténuées.

### X.5.2.2. Entrées et sorties de Bussière-Poitevine

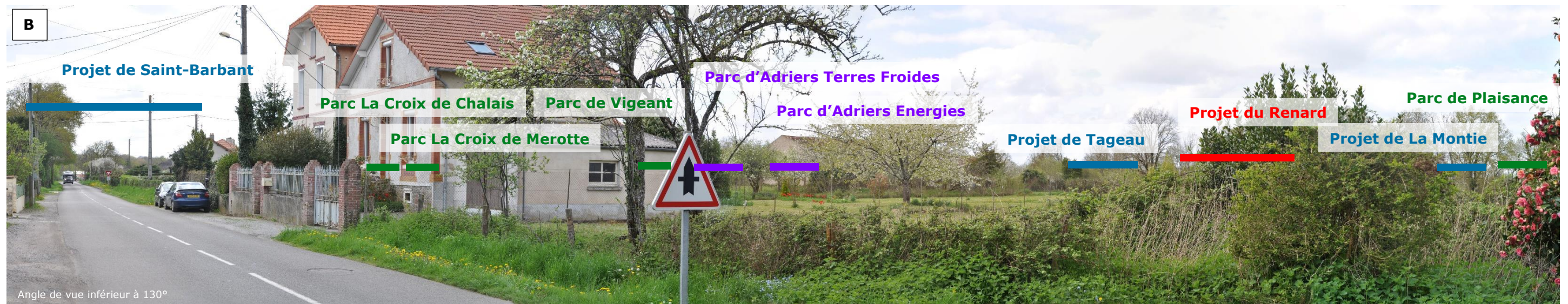
Le reportage photographique présenté dans les pages suivantes permet d'illustrer la place de l'éolien (construit ou projeté) dans les vues observées depuis les entrées et sorties du village de Bussière-Poitevine et de confirmer la présence de respirations visuelles notables.







**Photographie 104 – 1960** Vue panoramique orientée vers le nord depuis la limite bâtie ouest de Bussière-Poitevine, sur la RN 147 et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 20 avril 2018) – localisation point A Figure 46 page 131



**Photographie 105 – 1793** Vue panoramique orientée nord-ouest depuis la RD 107, sortie ouest de Bussière-Poitevine et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point B Figure 46 page 131



**Photographie 106 – 1804** Vue panoramique orientée nord-ouest à la sortie ouest du village et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point C Figure 46 page 131





**Photographie 107 – 1964 Vue panoramique orientée vers Le nord-ouest depuis la RD 4 en limite bâtie nord de Bussière-Poitevine et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point D Figure 46 page 131**



**Photographie 108 – 1965 Vue panoramique orienté au sud depuis la sortie sud du village et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point E Figure 46 page 131**



**X.5.2.3. Point de vue représentatif : Photomontage n° 11**

• **Etat actuel**

Ce point de vue pris au nord-ouest de Bussière-Poitevine propose un panorama sur le bocage de la Basse Marche depuis la RD 942, un axe de circulation majeur du territoire.

**Prise en compte des parcs accordés et construits**

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 68° (ce sont les éoliennes existantes) à 80° avec le projet éolien du Renard. L'indice d'occupation des horizons (A) reste inférieur au seuil d'alerte.

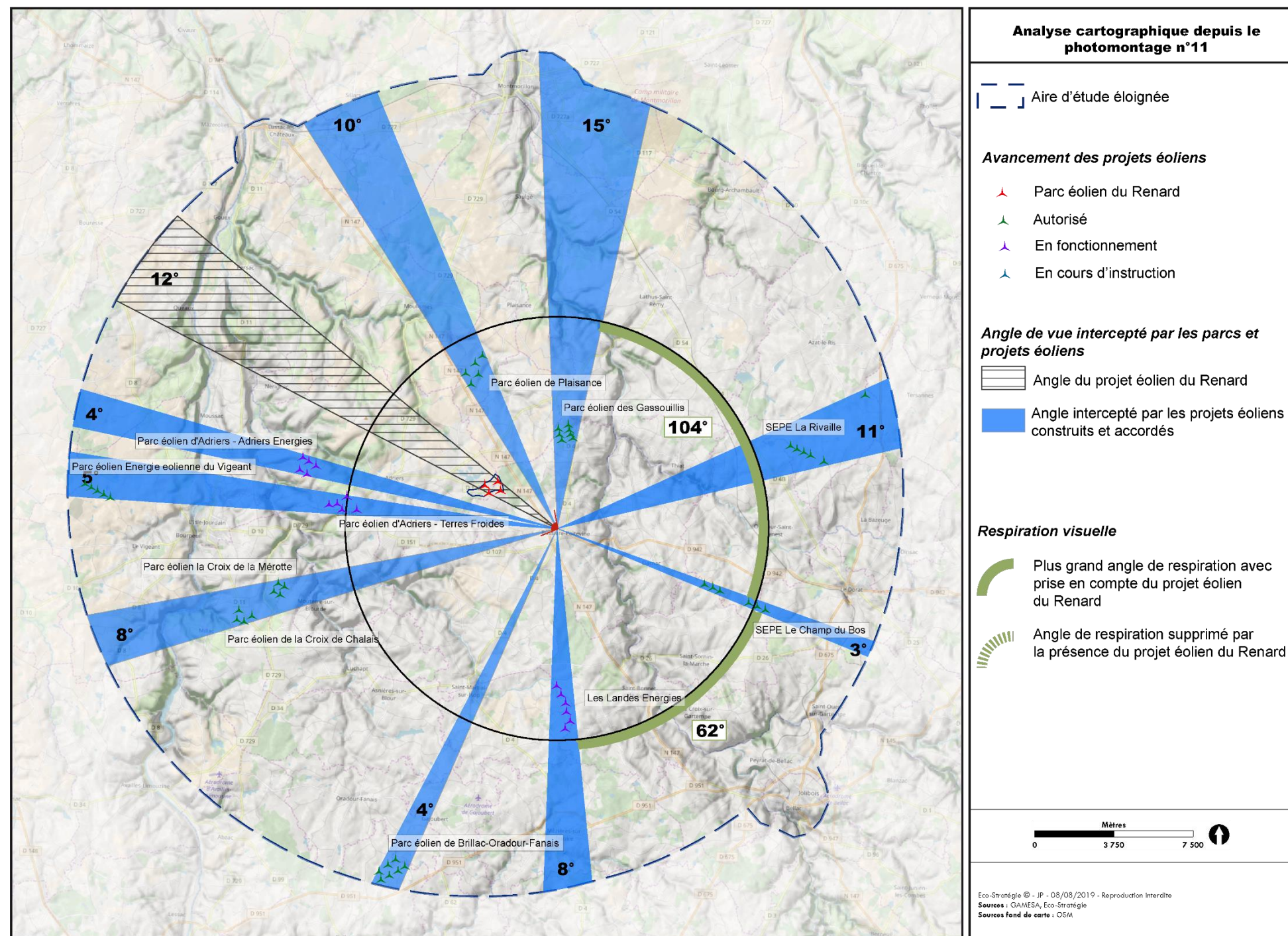
Le nombre d'éoliennes théoriquement visibles depuis le point de vue passe de 60 éoliennes à 64 éoliennes. Ainsi, l'indice de densité sur les horizons (B/A) est plus faible après l'implantation du parc éolien du Renard passant de 0.88 à 0.80, ce qui reste supérieur au seuil d'alerte.

La carte d'occupation visuelle met en avant un espace de respiration au nord-est du territoire de 62°. Jusque 10 km (éoliennes plus visibles), l'espace de respiration est de 104°. Dans les deux cas, cet angle n'est pas influencé par le projet éolien du Renard et est inférieur à l'angle minimum de respiration à préserver.

Depuis ce point de vue et d'après la méthodologie appliquée, l'indice de densité sur les horizons et l'indice de respiration sont dépassés. Toutefois, l'indice de densité diminue après l'implantation du parc du Renard.

**Tableau 16 - Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°11 en fonction de l'état actuel**

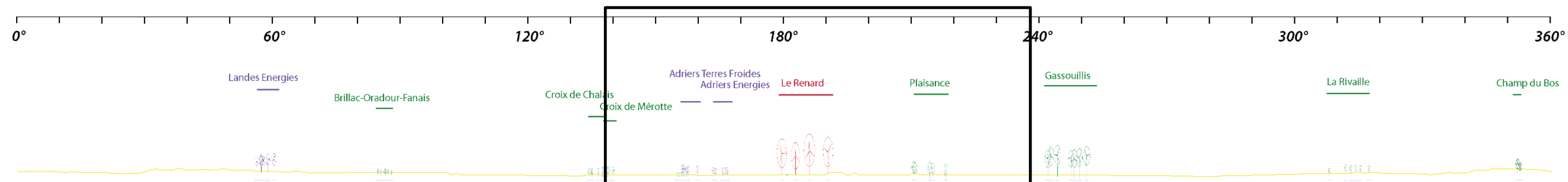
PDV 11- RD942 Bussière-Poitevine	Etat actuel (construits + accordés)	Etat actuel avec le Parc du Renard
Somme des angles interceptés à moins de 10 km	41	53
Indice d'occupation des horizons (A) Seuil d'alerte à 120°	68	80
Nombre d'éoliennes visibles à moins de 10km	29	33
Nombre d'éoliennes visibles depuis le point choisi (B)	60	64
Indice de densité des horizons occupés (B/A) Seuil d'alerte à 0,10	0,88	0,80
Espace de respiration sur l'AEE	62,0	62,0
Espace de respiration à moins de 10km	104	104



**Figure 47 – Carte d'occupation visuelle depuis le photomontage n°11 avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés et le parc éolien du Renard**



**Vue filaire 360° de l'état actuel des parcs éoliens depuis le point de photomontage n° 11 :**



**Note de lecture :** Pour une meilleure lisibilité des parcs éoliens, l'échelle des hauteurs de cette représentation schématique a été agrandie (x3), ce qui explique la déformation des éoliennes. La ligne jaune constitue la ligne d'horizon en dessous de laquelle les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles du fait de la topographie. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments. Pour cela, ils sont confrontés à l'outil photomontage.

**Vue schématique 100° de l'état actuel de la présence éolienne depuis le point de photomontage n° 11 :**

Mis à part l'extrémité des pales du projet éolien du Renard, les parcs éoliens existants et les projets éoliens accordés ne sont pas visibles depuis ce point de vue du fait des obstacles visuels du territoire. De ce fait, il n'y a pas d'effet cumulé et de saturation possibles.



**Frises de visibilité :**





• **Etat projet**

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 104° (ce sont les éoliennes existantes, accordées et en cours d’instruction) à 113° avec le projet éolien du Renard. L’indice d’occupation des horizons (A) reste inférieur au seuil d’alerte.

Le nombre d’éoliennes théoriquement visibles depuis le point de vue passe de 81 éoliennes à 85 éoliennes. Ainsi, l’indice de densité sur les horizons (B/A) diminue légèrement après l’implantation du parc éolien du Renard passant de 0.78 à 0.75, ce qui reste supérieur au seuil d’alerte.

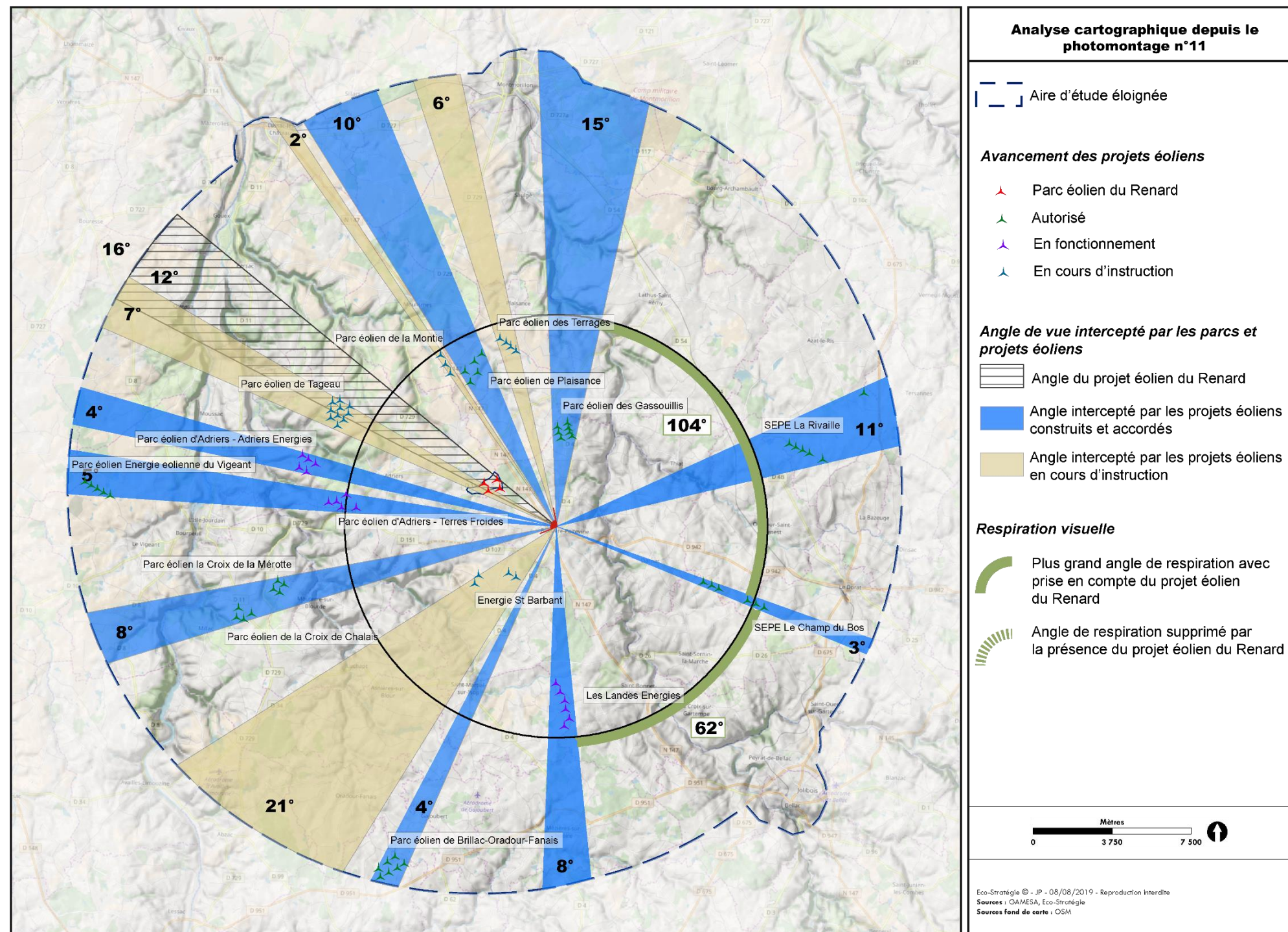
L’espace de respiration identifié au à l’est du territoire est maintenu à 62°. Cet angle n’est pas influencé par la présence du projet éolien du Renard. Notons que jusque 10 km (éoliennes plus visibles) l’espace de respiration reste à 104° sans ou sans le parc du Renard. Ce qui est inférieur à 160°.

Comme constaté dans l’état actuel, l’indice de densité sur les horizons et l’indice de respiration sont dépassés. Toutefois, l’indice de densité diminue après l’implantation du parc du Renard.

**Tableau 17 -Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°11 en fonction de l’état projet**

PDV 11- RD942 Bussièr-Poitevine	Etat projet (Etat actuel + parcs en instruction)	Etat projet + Parc du Renard
<b>Somme des angles interceptés à moins de 10 km</b>	70	82
<b>Indice d'occupation des horizons (A)</b> Seuil d'alerte à 120°	104	113
<b>Nombre d'éoliennes visibles à moins de 10km</b>	40	44
<b>Nombre d'éoliennes visibles depuis le point choisi (B)</b>	81	85
<b>Indice de densité des horizons occupés (B/A)</b> Seuil d'alerte à 0,10	0,78	0,75
<b>Espace de respiration sur l’AEE</b>	62,0	62,0
<b>Espace de respiration à moins de 10km</b>	104	104

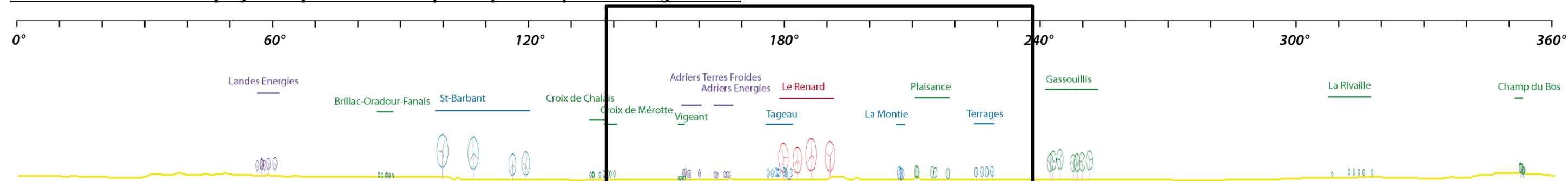
Bien que l’indice de densité des horizons se trouve au-dessus du seuil d’alerte de saturation, il diminue avec la prise en compte du projet éolien du Renard. Sa diminution est liée au fait que le projet éolien du Renard ajoute une nouvelle emprise visuelle théoriquement occupée par le motif éolien en augmentant relativement peu le nombre d’éoliennes (seulement 4 machines).



**Figure 48 – Carte d’occupation visuelle depuis le photomontage n°11 avec prise en compte de l’ensemble des parcs éoliens, des projets éoliens accordés ou en instruction et du parc éolien du Renard**



**Vue filaire 360° de l'état projet des parcs éoliens depuis le point de photomontage n° 11 :**



**Note de lecture :** Pour une meilleure lisibilité des parcs éoliens, l'échelle des hauteurs de cette représentation schématique a été agrandie (x3), ce qui explique la déformation des éoliennes. La ligne jaune constitue la ligne d'horizon en dessous de laquelle les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles du fait de la topographie. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments. Pour cela, ils sont confrontés à l'outil photomontage.

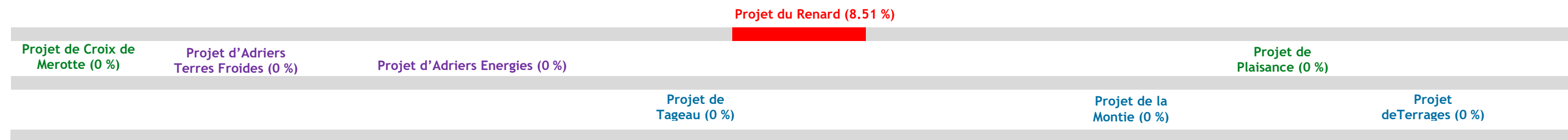
**Vue schématique 100° de l'état actuel de la présence éolienne depuis le point de photomontage n° 11 :**

Les projets éoliens accordés ne sont également pas visibles depuis ce point de vue et le projet éolien du Renard est visible très partiellement.

Ainsi, malgré un indice de densité des horizons supérieur au seuil fixé, le projet éolien du Renard est le seul visible depuis ce point de vue et il ne l'est que partiellement. Il n'y a donc pas d'effet de saturation visuelle depuis ce point de vue.



**Frises de visibilité :**





### X.5.3 Cas particulier d'Adriers

#### X.5.3.1. Analyse globale du village

De la même manière, la densité végétale autour de d'Adriers n'est pas favorable aux échappées visuelles lointaines. Toutefois, le village est implanté à proximité des parcs éoliens existants d'Adriers Energies et d'Adriers Terres Froides et du projet éolien de Tageau sur lesquels les principaux axes de circulation du village proposent des vues. Le village d'Adriers se trouvant entre d'un côté, les parcs d'Adriers Energies, d'Adriers Terres Froides et le projet de Tageau, et de l'autre, le projet éolien du Renard, ces parcs éoliens ne se trouvent jamais dans les mêmes cadrages : lorsqu'on regarde en direction du projet éolien du Renard, les parcs existants et le projet de Tageau se trouvent dans notre dos et inversement. En revanche, le projet éolien de Saint-Barbant est partiellement visible dans le même champ de vision que le projet éolien du Renard (bouts de pales ou ponctuellement, une éolienne).

Ainsi, les sorties nord et ouest sont concernées par des vues sur les éoliennes existantes. Les vues effectives en direction du projet éolien du Renard et sur Saint-Barbant se concentrent à l'est (vues extrêmement partielles derrière le bocage) et au niveau d'une co-visibilité le long de la RD 31 (Point de vue A). En été, ces perceptions seront d'autant plus atténuées. Le projet éolien du Renard reste donc discret.

#### X.5.3.2. Entrées et sorties d'Adriers

Le reportage photographique présenté dans les pages suivantes permet d'illustrer la place de l'éolien (construit ou projeté) dans les vues observées depuis les entrées et sorties du village d'Adriers et de confirmer la présence de respirations visuelles notables.

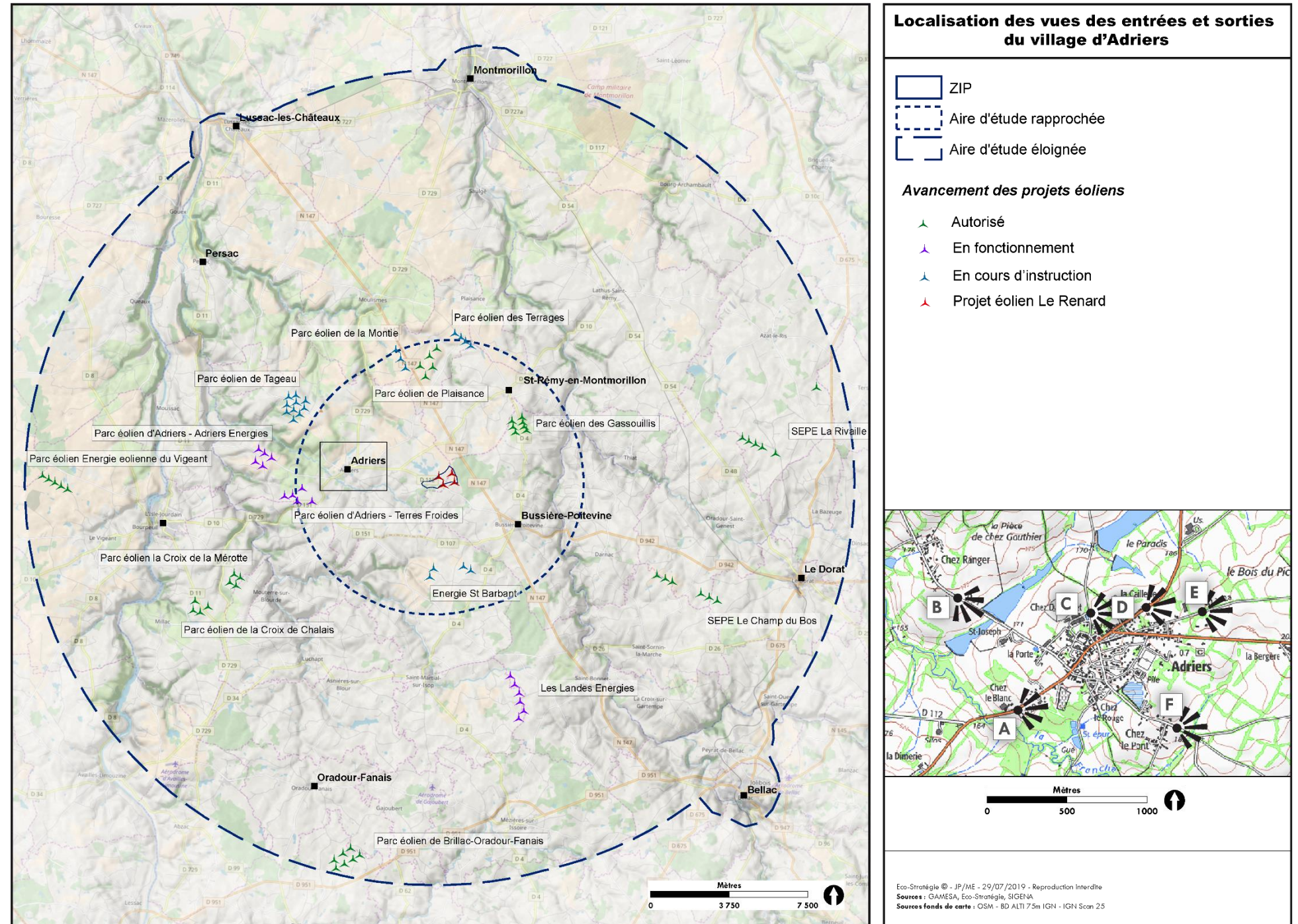
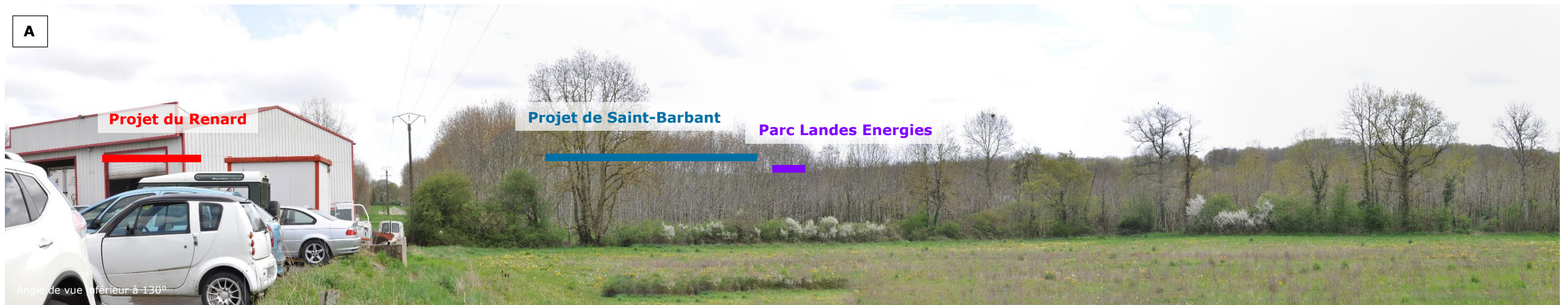


Figure 49 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant la saturation visuelle





**Photographie 109 – 1781 Vue panoramique orientée vers le nord-est depuis la limite bâtie ouest d'Adriers, sur la RD112 et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 20 avril 2018) – localisation point A Figure 49 page 138**



**Photographie 110 – 1786 Vue panoramique orientée sud-est depuis la RD 31, à la sortie ouest d'Adriers et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point B Figure 49 page 138**



**Photographie 111 – 1787 Vue panoramique orientée est à la sortie nord du village d'Adriers et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point C Figure 49 page 138**





**Photographie 112 – 1788 Vue panoramique orientée vers l’est depuis la RD 729 en limite bâtie nord d’Adriers et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants**  
 (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point D Figure 49 page 138



**Photographie 113 – 1773 Vue panoramique orienté au est depuis la RD 112A à l’est du village d’Adriers et emprise des parc éoliens en projet et/ou existants visibles**  
 (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point E Figure 49 page 138



**Photographie 114 – 1778 Vue panoramique orienté à l’est depuis la RD113A en sortie sud-est du village d’Adriers et emprise des parc éoliens en projet et/ou existants visibles**  
 (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point F Figure 49 page 138



**X.5.3.3. Point de vue représentatif : Photomontage n° 12**

• **Etat actuel**

Ce point de vue pris depuis la RD 112A, à l'est du village d'Adriers, propose un panorama sur des paysages bocagers caractéristiques du territoire d'étude.

**Prise en compte des parcs accordés et construits**

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 79° (ce sont les éoliennes existantes) à 90° avec le projet éolien du Renard. L'indice d'occupation des horizons (A) reste inférieur au seuil d'alerte.

Le nombre d'éoliennes théoriquement visibles depuis le point de vue passe de 60 éoliennes à 64 éoliennes. Ainsi, l'indice de densité sur les horizons (B/A) est plus faible après l'implantation du parc éolien du Renard passant de 0.76 à 0.71, ce qui reste supérieur au seuil d'alerte.

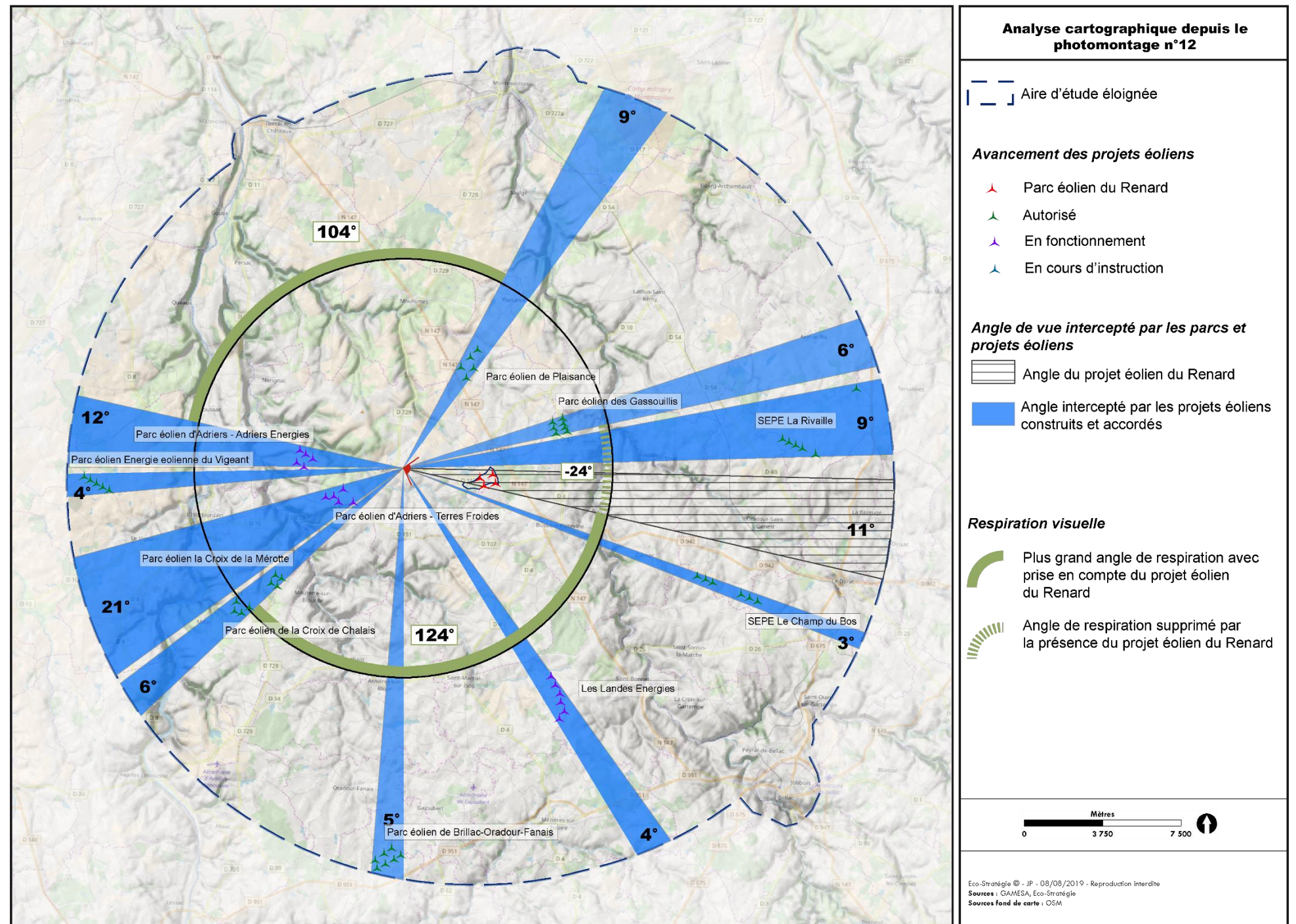
La carte d'occupation visuelle met en avant un espace de respiration au nord du territoire de 104°. Cet angle est pas influencé par l'implantation du projet éolien du Renard.

Notons que jusque 10 km (éoliennes plus visibles) l'espace de respiration est de 148° et est réduit par le parc éolien du Renard à 124°. Ces deux angles restent inférieurs aux 160° recommandés.

Depuis ce point de vue et d'après la méthodologie appliquée, l'indice de densité sur les horizons et l'indice de respiration sont dépassés. Notons cependant que l'indice de densité est diminué après l'implantation du parc du Renard.

**Tableau 18 - Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°12 en fonction de l'état actuel**

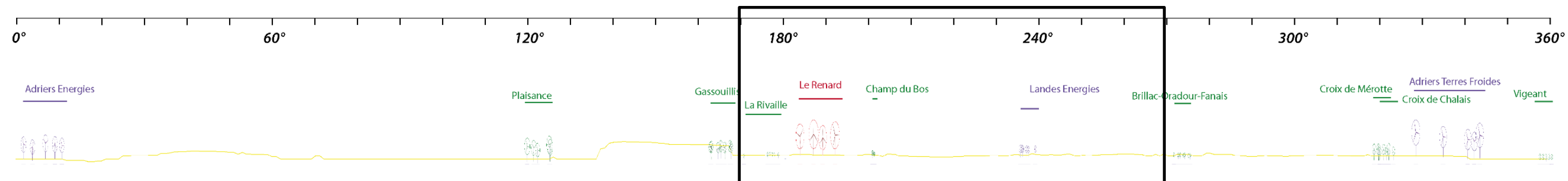
PDV 12 - Adriers	Etat actuel (construits + accordés)	Etat actuel avec le Parc du Renard
<b>Somme des angles interceptés à moins de 10 km</b>	54	65
<b>Indice d'occupation des horizons (A)</b> Seuil d'alerte à 120°	79	90
<b>Nombre d'éoliennes visibles à moins de 10km</b>	30	34
<b>Nombre d'éoliennes visibles depuis le point choisi (B)</b>	60	64
<b>Indice de densité des horizons occupés (B/A)</b> Seuil d'alerte à 0,10	0,76	0,71
<b>Espace de respiration sur l'AEE</b>	104,0	104,0
<b>Espace de respiration à moins de 10km</b>	148	124



**Figure 50 – Carte d'occupation visuelle depuis le photomontage n°12 avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés et le parc éolien du Renard**



**Vue filaire 360° de l'état actuel des parcs éoliens depuis le point de photomontage n° 12 :**



**Note de lecture :** Pour une meilleure lisibilité des parcs éoliens, l'échelle des hauteurs de cette représentation schématique a été agrandie (x3), ce qui explique la déformation des éoliennes. La ligne jaune constitue la ligne d'horizon en dessous de laquelle les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles du fait de la topographie. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments. Pour cela, ils sont confrontés à l'outil photomontage.

**Vue schématique 100° de l'état actuel de la présence éolienne depuis le point de photomontage n° 12 :**

Mis à part les visibilitées très partielles effectives sur le projet éolien du Renard, les autres projets éoliens accordés ne sont pas visibles depuis ce point de vue du fait des obstacles visuels du territoire. De ce fait, il n'y a pas d'effet cumulé et d'effet de saturation possibles.

Ainsi, malgré un indice de densité des horizons supérieur au seuil fixé, le projet éolien du Renard est le seul visible depuis ce point de vue et il ne l'est que partiellement.



**Frises de visibilité :**





• **Etat projet**

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 129° (ce sont les éoliennes existantes, accordées et en cours d'instruction) à 140° avec le projet éolien du Renard. L'indice d'occupation des horizons (A) est supérieur au seuil d'alerte.

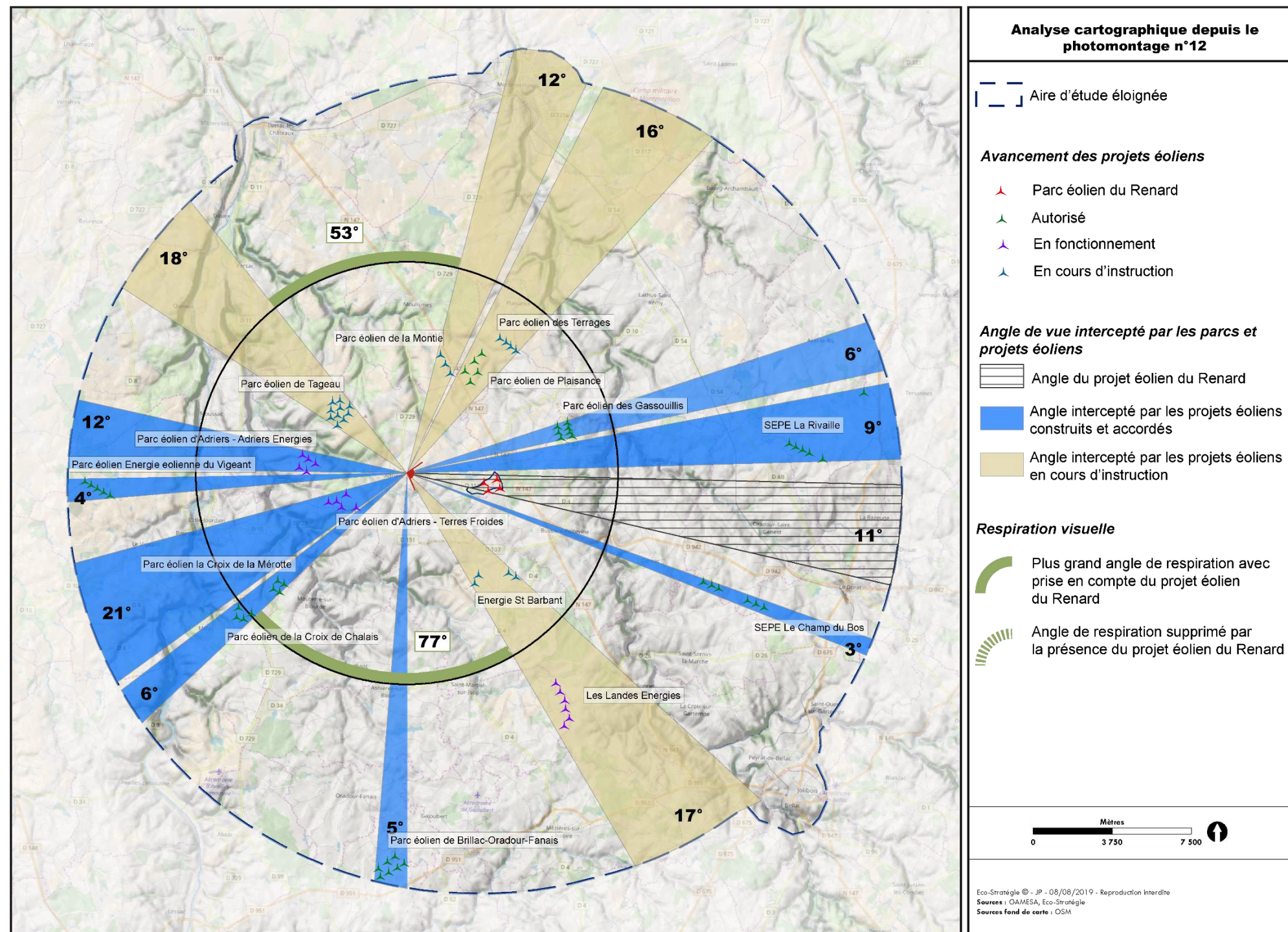
Le nombre d'éoliennes théoriquement visibles depuis le point de vue passe de 81 éoliennes à 85 éoliennes. Ainsi, l'indice de densité sur les horizons (B/A) est légèrement diminué après l'implantation du parc éolien du Renard passant de 0.63 à 0.61, ce qui reste supérieur au seuil d'alerte.

La carte d'occupation visuelle met en avant un espace de respiration au nord du territoire de 53°. Cet angle n'est pas influencé par l'implantation du projet éolien du Renard. Notons que jusque 10 km (éoliennes plus visibles) l'espace de respiration est au sud et fait 77. Il est inférieur à 160°.

Depuis ce point de vue et d'après la méthodologie appliquée, les trois indices de saturation sont dépassés. Toutefois, cette analyse cartographique doit être confronté aux visibilitées réelles sur les parcs et projets éoliens.

**Tableau 19 - Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°12 en fonction de l'état projet**

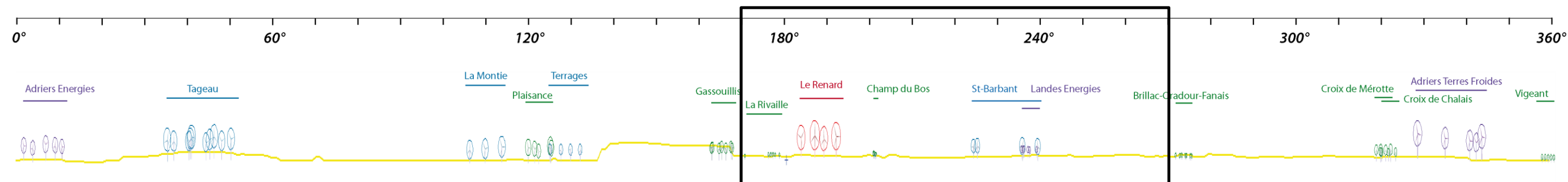
PDV 12 - Adriers	Etat projet (Etat actuel + parcs en instruction)	Etat projet + Parc du Renard
<b>Somme des angles interceptés à moins de 10 km</b>	108	119
<b>Indice d'occupation des horizons (A)</b> Seuil d'alerte à 120°	129	140
<b>Nombre d'éoliennes visibles à moins de 10km</b>	51	55
<b>Nombre d'éoliennes visibles depuis le point choisi (B)</b>	81	85
<b>Indice de densité des horizons occupés (B/A)</b> Seuil d'alerte à 0,10	0,63	0,61
<b>Espace de respiration sur l'AEE</b>	53,0	53,0
<b>Espace de respiration à moins de 10km</b>	77	77



**Figure 51 – Carte d'occupation visuelle depuis le photomontage n°12 avec prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens, des projets éoliens accordés ou en instruction et du parc éolien du Renard**



**Vue filaire 360° de l'état projet des parcs éoliens depuis le point de photomontage n° 12 :**



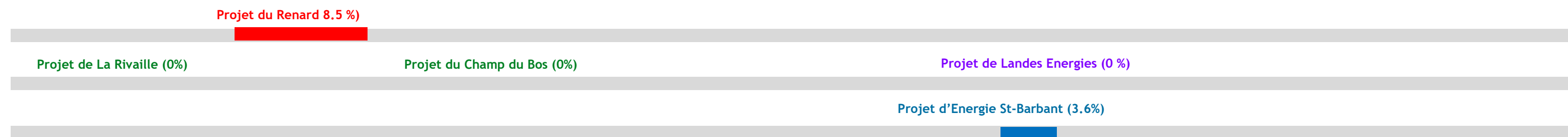
**Note de lecture :** Pour une meilleure lisibilité des parcs éoliens, l'échelle des hauteurs de cette représentation schématique a été agrandie (x3), ce qui explique la déformation des éoliennes. La ligne jaune constitue la ligne d'horizon en dessous de laquelle les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles du fait de la topographie. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments. Pour cela, ils sont confrontés à l'outil photomontage.

**Vue schématique 100° de l'état actuel de la présence éolienne depuis le point de photomontage n° 12 :**

Les éoliennes du Renard s'ajoutent à celles de Energie Saint-Barbant situées majoritairement en arrière-plan des branchages. Le projet éolien du Renard ne se superpose pas à ce projet ajoutant une nouvelle emprise visuelle occupée par le motif éolien. Toutefois le projet éolien de Energie Saint-Barbant est très discret se confondant dans la végétation. Seule une éolienne apparaît en période estivale. Les obstacles visuels masquent également partiellement le projet éolien du Renard. Bien que la présence du motif éolien au sein des paysages observés soit accentuée, les parcs restent discrets.



**Frises de visibilité :**





## X.5.4 Cas particulier de Saint-Rémy-en-Montmorillon

### X.5.4.1. Analyse globale du village

La densité végétale autour du village de Saint-Rémy-en-Montmorillon n'est pas favorable aux échappées visuelles lointaines. En effet, la végétation forme de nombreux obstacles visuels qui bloquent les vues sur les parcs et projets éoliens des Gassouillis ainsi que ceux de Plaisance, La Montie et Les Terrages, tous proches de Saint-Rémy-en-Montmorillon. Toutefois, les trois derniers parcs cités s'inscrivent généralement dans un autre champ visuel que le projet éolien du Renard. L'extrémité des pales du projet de Saint-Barbant est également visible.

Le projet du Renard est très partiellement visible voire non visible depuis la plupart des sorties et entrées du village. Une vue se dégage néanmoins, depuis la RD 10 : en effet, la végétation étant moins dense, le projet éolien du Renard apparaît au-dessus de la ligne d'horizon boisée (Cf. photomontage n°10 pris comme point de vue représentatif).

### X.5.4.2. Entrées et sorties de Saint-Rémy-en-Montmorillon

Le reportage photographique présenté dans les pages suivantes permet d'illustrer la place de l'éolien (construit ou projeté) dans les vues observées depuis les entrées et sorties du village de Saint-Rémy-en-Montmorillon et de confirmer la présence de respirations visuelles notables.

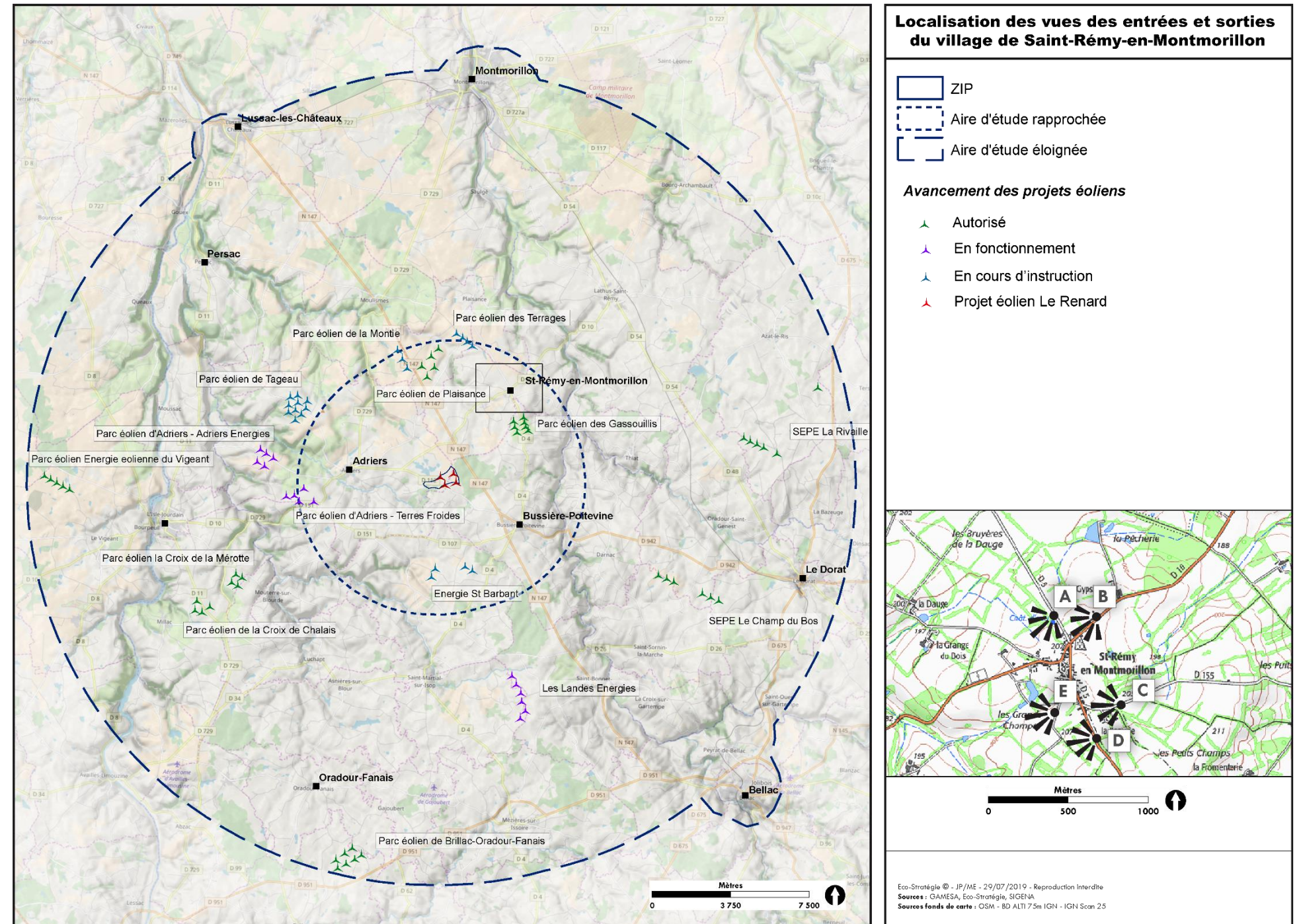
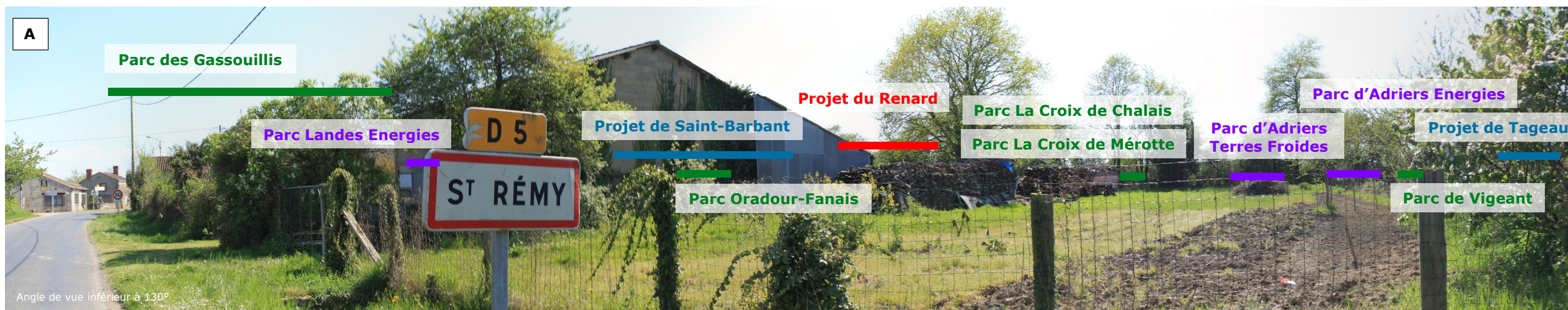


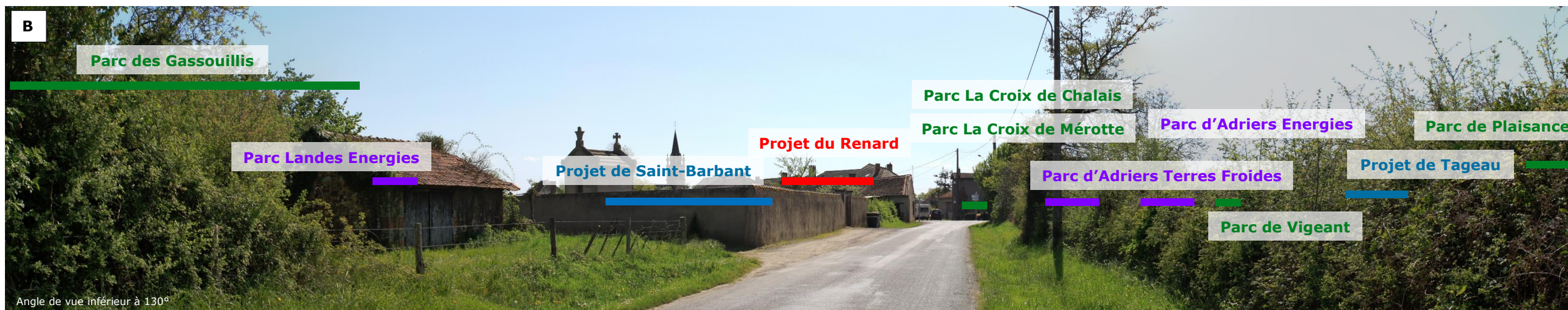
Figure 52 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant la saturation visuelle





Angle de vue inférieur à 130°

**Photographie 115 – 175** Vue panoramique orientée vers le sud-ouest depuis la limite bâtie nord de Saint-Rémy-en-Montmorillon, sur la RD 5 et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 20 avril 2018) – localisation point A Figure 52 page 145



Angle de vue inférieur à 130°

**Photographie 116 – 176** Vue panoramique orientée sud-ouest depuis la RD 10, sortie nord de Saint-Rémy-en-Montmorillon et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point B Figure 52 page 145



Angle de vue inférieur à 130°

**Photographie 117 – 1760** Vue panoramique orientée ouest à la sortie est du village le long de la RD 155 et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point C Figure 52 page 145





**Photographie 118 – 1759 Vue panoramique orientée vers le ouest depuis la RD 4 en sortie sud de Saint-Rémy-en-Montmorillon et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants**  
 (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point D Figure 52 page 145



**Photographie 119 – 178 Vue panoramique orienté au ouest depuis une sortie sud du village de Saint-Rémy-en-Montmorillon et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants**  
 (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point E Figure 52 page 145



**X.5.4.3. Point de vue représentatif : Photomontage n° 10**

• **Etat actuel**

Ce point de vue est pris depuis la RD10, au sud de Saint-Rémy-en-Montmorillon.

**Prise en compte des parcs accordés et construits**

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 91° (ce sont les éoliennes existantes) à 104° avec le projet éolien du Renard. L'indice d'occupation des horizons (A) reste inférieur au seuil d'alerte.

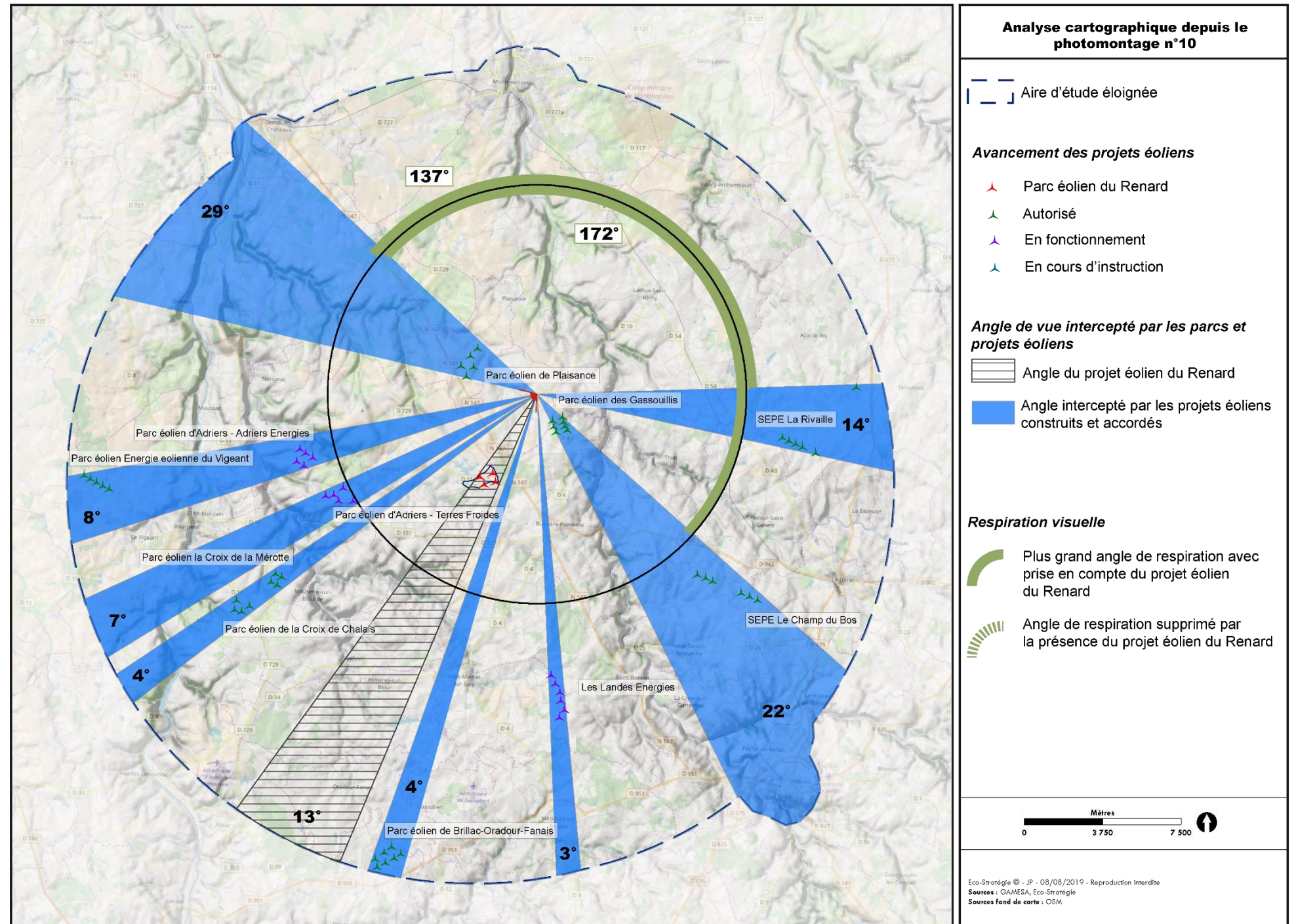
Le nombre d'éoliennes théoriquement visibles depuis le point de vue passe de 60 éoliennes à 64 éoliennes. Ainsi, l'indice de densité sur les horizons (B/A) est légèrement plus faible après l'implantation du parc éolien du Renard passant de 0.66 à 0.62, ce qui reste supérieur au seuil d'alerte.

La carte d'occupation visuelle met en avant un espace de respiration au nord du territoire de 137°. Cet angle est inférieur à 160°. Toutefois, jusqu'à 10 km de distance (éoliennes les plus visibles), l'espace de respiration est à 172° ce qui est compris entre 180° et 160° (recommandation). Dans les deux cas, cet angle n'est pas influencé par l'implantation du projet éolien du Renard.

Depuis ce point de vue et d'après la méthodologie appliquée, seul l'indice de densité sur les horizons est dépassé. Il est cependant diminué après l'implantation du parc du Renard.

**Tableau 20 - Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°10 en fonction de l'état actuel**

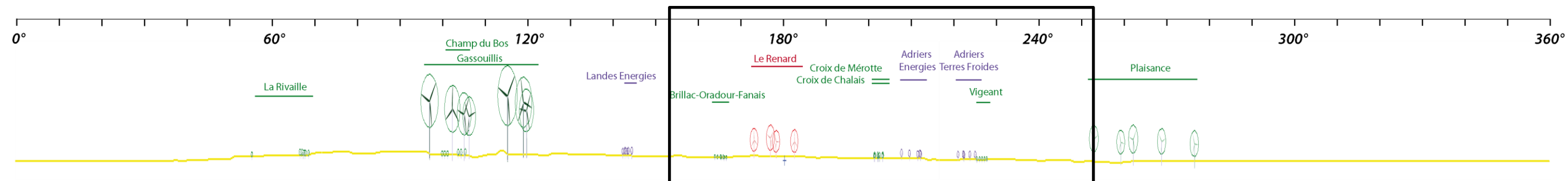
PDV 10-St-Rémy-en-Montmorillon	Etat actuel (construits + accordés)	Etat actuel avec le Parc du Renard
Somme des angles interceptés à moins de 10 km	51	64
Indice d'occupation des horizons (A) Seuil d'alerte à 120°	91	104
Nombre d'éoliennes visibles à moins de 10km	12	16
Nombre d'éoliennes visibles depuis le point choisi (B)	60	64
Indice de densité des horizons occupés (B/A) Seuil d'alerte à 0,10	0,66	0,62
Espace de respiration sur l'AEE	137	137
Espace de respiration à moins de 10km	172	172



**Figure 53 – Carte d'occupation visuelle depuis le photomontage n°10 avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés et le parc éolien du Renard**



**Vue filaire 360° de l'état actuel des parcs éoliens depuis le point de photomontage n° 10 :**

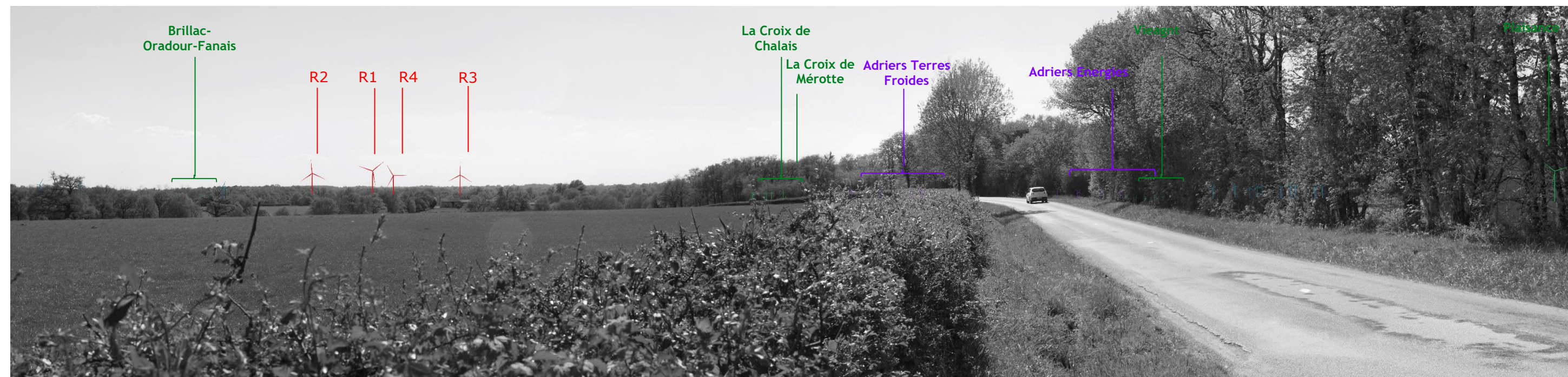


**Note de lecture :** Pour une meilleure lisibilité des parcs éoliens, l'échelle des hauteurs de cette représentation schématique a été agrandie (x3), ce qui explique la déformation des éoliennes. La ligne jaune constitue la ligne d'horizon en dessous de laquelle les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles du fait de la topographie. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments. Pour cela, ils sont confrontés à l'outil photomontage.

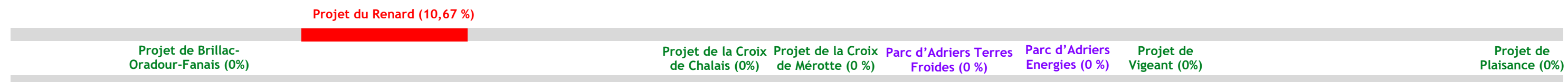
**Vue schématique 100° de l'état actuel de la présence éolienne depuis le point de photomontage n° 10 :**

Mis à part les visibilitées effectives sur le projet éolien du Renard, les parcs éoliens existants et les projets éoliens accordés ne sont pas visibles depuis ce point de vue du fait des obstacles visuels du territoire. De ce fait, il n'y a pas d'effet cumulé et d'effet de saturation possibles.

**Vue schématique 100° :**



**Frises de visibilité :**





• **Etat projet**

La somme des angles théoriquement interceptés par des éoliennes passe de 121° (ce sont les éoliennes existantes, accordées et en cours d'instruction) à 134° avec le projet éolien du Renard. L'indice d'occupation des horizons (A) reste donc supérieur au seuil d'alerte.

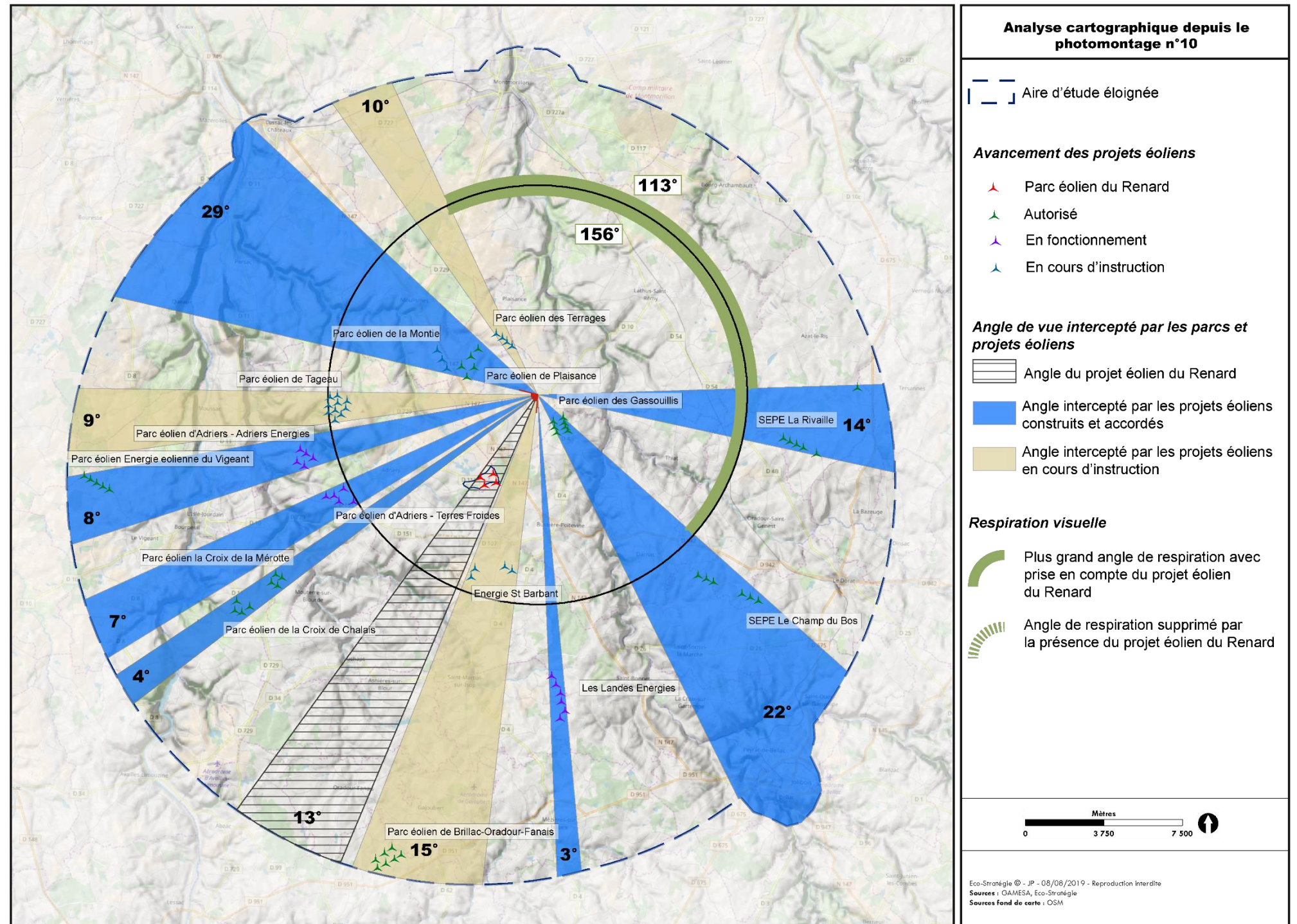
Le nombre d'éoliennes théoriquement visibles depuis le point de vue passe de 81 éoliennes à 85 éoliennes. Ainsi, l'indice de densité sur les horizons (B/A) diminue légèrement après l'implantation du parc éolien du Renard passant de 0.67 à 0.63, ce qui reste supérieur au seuil d'alerte.

L'espace de respiration identifié au nord du territoire est maintenu à 113°. Cet angle n'est pas influencé par la présence du projet éolien du Renard Notons que jusque 10 km (éoliennes plus visibles) l'espace de respiration reste à 156° avec ou sans le parc du Renard. Ce qui est inférieur à 180°.

Depuis ce point de vue, les trois indices de saturation sont dépassés. Toutefois, l'indice de respiration n'est pas influencé par le projet éolien du Renard et l'indice de densité des horizons diminue légèrement après la prise en compte du projet du Renard. Sa diminution est liée au fait que le projet éolien du Renard ajoute une nouvelle emprise visuelle théoriquement occupée par le motif éolien en augmentant relativement peu le nombre d'éoliennes (seulement 4 machines).

**Tableau 21 - Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°10 en fonction de l'état projet**

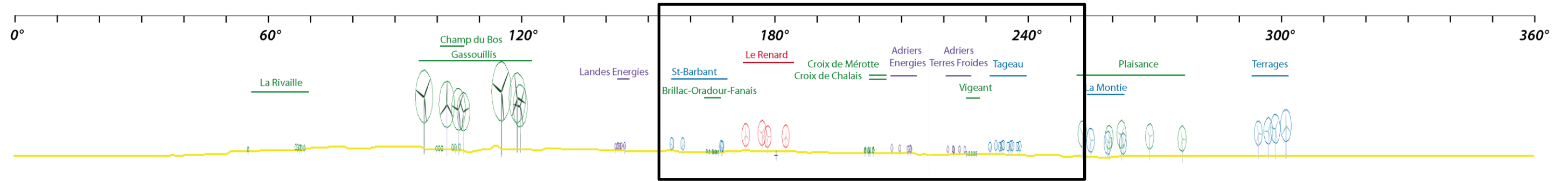
PDV 10-St-Rémy-en-Montmorillon	Etat projet (Etat actuel + parcs en instruction)	Etat projet + Parc du Renard
<b>Somme des angles interceptés à moins de 10 km</b>	85	98
<b>Indice d'occupation des horizons (A)</b> Seuil d'alerte à 120°	121	134
<b>Nombre d'éoliennes visibles à moins de 10km</b>	33	37
<b>Nombre d'éoliennes visibles depuis le point choisi (B)</b>	81	85
<b>Indice de densité des horizons occupés (B/A)</b> Seuil d'alerte à 0,10	0,67	0,63
<b>Espace de respiration sur l'AEE</b>	113	113
<b>Espace de respiration à moins de 10km</b>	156	156



**Figure 54 – Carte d'occupation visuelle depuis le photomontage n°10 avec prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens, des projets éoliens accordés ou en instruction et du parc éolien du Renard**



**Vue filaire 360° de l'état projet des parcs éoliens depuis le point de photomontage n° 10 :**



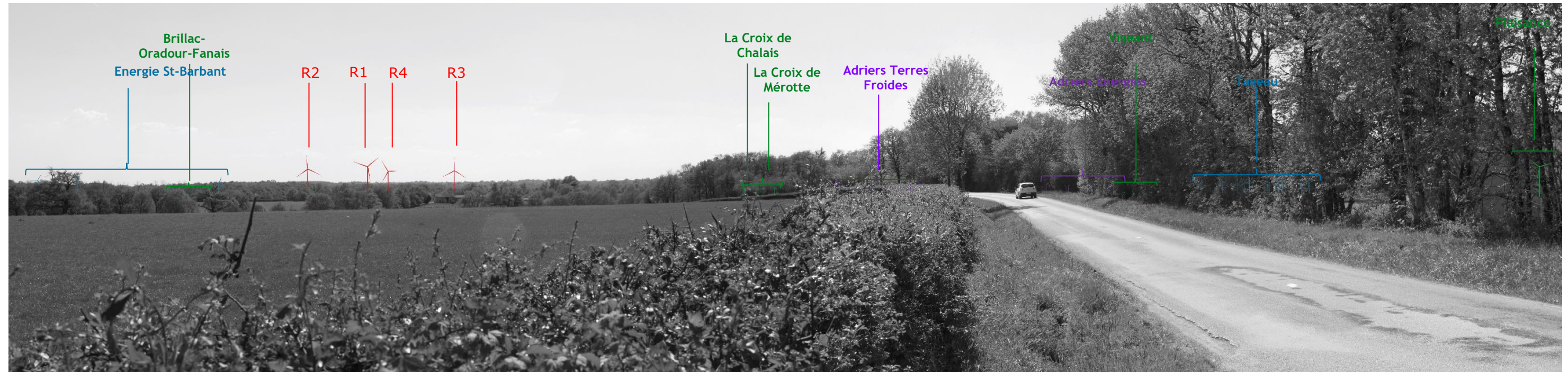
**Note de lecture :** Pour une meilleure lisibilité des parcs éoliens, l'échelle des hauteurs de cette représentation schématique a été agrandie (x3). La ligne jaune constitue la ligne d'horizon en dessous de laquelle les parcs ou projets éoliens ne peuvent pas être visibles du fait de la topographie. Les parcs situés au-dessus de la ligne d'horizon peuvent être masqués par des obstacles visuels tels que les arbres, la végétation ou les bâtiments. Pour cela, ils sont confrontés à l'outil photomontage.

**Vue schématique 100° de l'état actuel de la présence éolienne depuis le point de photomontage n° 10 :**

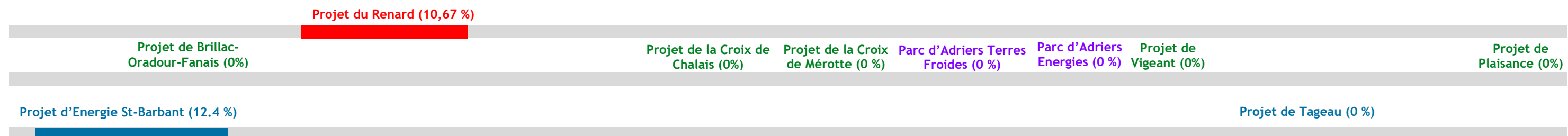
Le projet éolien du Renard est visible en même temps que le projet éolien de Energie Saint-Barbant et ajoute une emprise visuelle significative occupée par le motif éolien au sein de ce panorama. Toutefois, seuls deux parcs sont visibles depuis ce point de vue, auxquels il faut ajouter le projet éolien des Gassouillis en direction opposée, vers le village de Saint-Rémy-en-Montmorillon.

Concernant le projet éolien du Renard, cette disposition ne modifie pas de manière significative les indices de saturation : en effet, les espaces de respiration existants sont maintenus et l'indice de densité des horizons évolue de façon marginale passant de 0.67 à 0.63.

**Vue schématique 100° :**



**Frises de visibilité :**





## X.6. Conclusion

---

Les nombreux obstacles visuels essentiellement liés à la végétation, permettent globalement de préserver les villages de Bussière-Poitevine, d'Adriers et de Saint-Rémy-en-Montmorillon, des visibilités sur les projets éoliens du territoire. Toutefois, chacun des villages est situé à proximité d'un parc existant ou d'un projet en cours d'instruction :

- Bussière-Poitevine présente des visibilités localisées sur le projet éolien de Saint-Barbant et, plus rarement, sur le projet éolien du Renard. Ces effets se concentrent depuis l'ouest du village. Néanmoins, le projet éolien du Renard est suffisamment éloigné pour que les obstacles visuels soient efficaces et le projet reste extrêmement discret (bouts de pales, projet en arrière-plan des branchages). Les autres parcs et projets du territoire restent discrets voire non visibles depuis les entrées et sorties du village.
- Adriers présente des vues rapprochées sur les parcs existants d'Adriers Energies, d'Adriers Terres Froides et sur le projet de Tageau, depuis le cœur du village et depuis les sorties nord-nord-ouest. Le projet éolien du Renard vient ajouter une co-visibilité depuis l'ouest du village et des vues extrêmement partielles depuis la limite ouest. Les autres parcs et projets du territoire restent discrets voire non visibles depuis les entrées et sorties du village.
- Saint-Rémy-en-Montmorillon présente des visibilités rapprochées sur le projet éolien des Gassouillis depuis ses limites bâties. Le parc de Plaisance ainsi les projets de la Montie et des Terrages sont également visibles depuis les sorties en direction du nord-ouest, dans un autre angle de vue que celui du projet du Renard. Ce dernier, avec celui de Saint-Barbant viennent ajouter des emprises visuelles essentiellement depuis la RD 10 au sud-ouest du village. Les obstacles visuels préservent les autres limites bâties.

Ainsi réduite à des points de vue très localisés et ponctuels, **l'incidence cumulée est qualifiée de faible** et malgré la présence de nombreux parcs, le phénomène de saturation visuelle n'est pas confirmé.



## XI. MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCIDENCES

Un parc éolien est un aménagement prégnant dans le paysage du fait de l'envergure des machines, leur hauteur, leur couleur et le mouvement. Ces effets paysagers ne pourront être supprimés en totalité par de simples mesures. C'est pourquoi, les mesures paysagères sont essentiellement intégrées au projet car ce dernier a fait l'objet d'une réflexion en amont afin de prendre en compte les contraintes du paysage.

Il existe trois types de mesures (cf. Article R122-5 du Code de l'environnement et étude d'impact) :

- les mesures d'évitement ou de suppression d'impact,
- les mesures de réduction ou réductrices,
- les mesures compensatoires ou de compensation.

Ces différents types de mesures, clairement identifiés par la réglementation, doivent être distingués des mesures d'accompagnement du projet visant à faciliter l'acceptation ou l'insertion d'un projet, telles que la mise en œuvre d'un projet touristique ou d'un projet d'information sur les énergies. Les mesures d'accompagnement visent aussi à apprécier les incidences réelles du projet (suivis naturalistes, suivis sociaux, etc.) et l'efficacité des mesures.

### XI.1. Rappel des mesures d'évitement

Des mesures préventives ont été prises durant les phases de conception du projet. Ces dernières ont permis d'éviter certaines incidences visuelles.

- Habitation la plus proche à plus de 700 m de la première éolienne.
- Agencement des machines d'un seul côté de la RD 112 afin d'éviter l'effet de « couloir » d'éoliennes.
- Nombre raisonné de machines (4 au total).
- Le choix d'une localisation du projet éolien sur un plateau bocager :
  - o permettant d'atténuer l'impression de hauteur car les éoliennes ne sont pas visibles sur toute leur hauteur ;
  - o de sensibilité paysagère moindre, dans des paysages de campagne dite « ordinaire » en dehors des sites à forts enjeux paysagers et des paysages emblématiques.
- Enfouissement des réseaux pour éviter une visibilité. Le raccordement entre les éoliennes et les postes de livraison, puis entre les postes de livraison et le poste source, sera en effet enterré ce qui évite la création d'une ligne électrique aérienne qui accentuerait l'impact paysager du projet.

### XI.2. Mesures de réduction

#### XI.2.1 Synchronisation du balisage lumineux avec les parcs éoliens d'Adriers Terres Froides et d'Adriers Energies

L'objectif de cette mesure est de minimiser l'incidence visuelle nocturne en synchronisant le balisage lumineux des parcs. En effet, cette synchronisation permettra d'associer les parcs éoliens dans leur ensemble et de minimiser les effets visuels nocturnes. En effet, le clignotement non coordonné crée un effet brouillon nocturne plus impactant.

Cette synchronisation est à mettre en place lors de la mise en service du parc éolien.

Tableau 22 – Détails de la mesure « synchronisation du balisage lumineux »

Objet de la mesure	Synchronisation du balisage lumineux
Phase(s)	- Construction du parc éolien
Type de mesure	Réduction
Composante(s) environnementale(s)	Paysage
Effets attendus de la mesure à l'égard des impacts	Réduction de l'incidence visuelle liée aux effets visuels nocturnes et à la présence des parcs éoliens d'Adriers Terres Froides et Adriers Energies
Modalité de suivi de la mesure	Le suivi de cette mesure est assuré par le Maître d'Ouvrage lors de sa mission de suivi de chantier.
Modalité de suivi des effets de la mesure	Les effets de la mesure pourront être suivis grâce à la prise d'un film rapide (une vingtaine de secondes) une fois la mise en service réalisée.
Coût approximatif	<u>La mesure</u> : coût inclus dans le coût du chantier. <u>Suivi de la mesure</u> : coût intégré aux coûts conventionnels dans le Management environnemental du chantier réalisé par le Maître d'Ouvrage.



### XI.2.2 Habillage du poste de livraison

À noter qu'un bardage bois ou un habillage en pierres sèches n'est pas envisagé car ces derniers favorisent la nidification de chauves-souris et cela n'est pas souhaitable.

Afin d'assurer une qualité paysagère au-delà d'un simple bâti industriel et une bonne insertion des postes électriques, les mesures ci-dessous sont proposées en respectant les logiques territoriales architecturales en termes de couleur et d'habillage :

- Façades des postes de livraison avec un parement en pierres naturelles (reprise des teintes grises de type granit du bâti traditionnel du plateau des Terres Froides) ;



- Toiture de tuiles canal de terre cuite de teinte rouge (non vif, rouge vieilli) à marron-rouge clair ou brun nuancé (non foncé), teintes conformes au bâti traditionnel du secteur.

Tableau 23 - Détails de la mesure « Habillage du poste de livraison »

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Habillage du poste de livraison</b>
<b>Phase(s)</b>	- Construction du parc éolien
<b>Type de mesure</b>	Réduction
<b>Composante(s) environnementale(s)</b>	Paysage
<b>Effets attendus de la mesure à l'égard des impacts</b>	Réduction de l'impact visuel lié au poste de livraison. Meilleure intégration au paysage environnant.
<b>Modalité de suivi de la mesure</b>	Le suivi de cette mesure est assuré par le Maître d'Ouvrage lors de sa mission de suivi de chantier.
<b>Modalité de suivi des effets de la mesure</b>	Les effets de la mesure pourront être suivis grâce à la prise de photos par le Maître d'Ouvrage en phase travaux puis une fois le chantier terminé.
<b>Coût approximatif</b>	<u>La mesure</u> : coût inclus dans le coût du chantier. <u>Suivi de la mesure</u> : coût intégré aux coûts conventionnels dans le Management environnemental du chantier réalisé par le Maître d'Ouvrage.

### XI.3. Mesures d'accompagnement

#### XI.3.1 Gérer le chantier et l'après chantier

Lors du chantier, la gestion des déchets sera une priorité pour éviter toute pollution visuelle et physique du site. Il s'agit de ne laisser sur place que les équipements nécessaires et donc de procéder au tri et à l'enlèvement des déchets de toutes sortes au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fonctionnement, un parc éolien ne produit ni déchets, ni sous-produits. Ensuite, un travail sur les détails de finition sera aussi une priorité afin d'aboutir à un projet de qualité.

Tableau 24 - Détails de la mesure « Gérer le chantier et l'après chantier »

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Gérer le chantier et l'après chantier</b>
<b>Phase(s)</b>	- Construction du parc éolien - Phase de fonctionnement du parc éolien
<b>Type de mesure</b>	Accompagnement
<b>Composante(s) environnementale(s)</b>	Paysage
<b>Effets attendus de la mesure à l'égard des impacts</b>	Réduction de l'impact visuel lié à la phase de chantier (pollution visuelle liée aux déchets, aux stationnements des engins et du matériel...).
<b>Modalité de suivi de la mesure</b>	Le suivi de cette mesure est assuré par le Maître d'Ouvrage lors de sa mission de suivi de chantier.
<b>Modalité de suivi des effets de la mesure</b>	Les effets de la mesure pourront être suivis grâce à la prise de photos (3 points de vue différents) par le Maître d'Ouvrage en phase travaux puis une fois le chantier terminé.
<b>Coût approximatif</b>	<u>La mesure</u> : coût inclus dans les coûts du chantier. <u>Suivi de la mesure</u> : coût intégré aux coûts conventionnels dans le Management environnemental du chantier réalisé par le Maître d'Ouvrage.



### XI.3.2 Réalisation d'une zone pédagogique

Afin d'expliquer aux observateurs la présence des 4 éoliennes du Renard dans le paysage local, une **zone pédagogique** sera aménagée le long du GRP du Tour de la Vienne-Limousine qui passe à proximité des éoliennes. Cet espace permettra de découvrir le parc éolien au plus près ou d'en expliquer sa lecture depuis des points de vue rapprochés tels que les abords des hameaux de la Guingauderie et le Ruisseau.

Cet espace a pour but d'accompagner l'insertion du projet dans son environnement et aussi d'expliquer le rôle de ce dernier dans la production d'électricité. **Un aménagement expliqué et surtout compris par l'observateur favorise une meilleure acceptation y compris visuelle.**

Cette mesure d'accompagnement fera ainsi l'objet de **2 panneaux explicatifs et de mobilier (cadre pour l'habillage des panneaux) au niveau du sentier existant** (GRP du Tour de la Vienne Limousine)

Le choix du lieu exact de la zone pédagogique est en cours de concertation auprès des différents acteurs du territoire.

*Tableau 25 - Détails de la mesure « Réalisation d'une zone pédagogique »*

<b>Objet de la mesure</b>	Réalisation d'une zone pédagogique
<b>Phase(s)</b>	- Construction du parc éolien - Phase de fonctionnement du parc éolien
<b>Type de mesure</b>	Pédagogique
<b>Composante(s) environnementale(s)</b>	Paysage Milieu humain
<b>Effets attendus de la mesure à l'égard des impacts</b>	Acceptation du projet dans son environnement local et global.
<b>Modalité de suivi de la mesure</b>	Le suivi de cette mesure est assuré par le propriétaire du parc éolien du Renard
<b>Modalité de suivi des effets de la mesure</b>	Les effets de la mesure pourront être suivis grâce à une analyse de la fréquentation du site pendant les 3 premières années après sa construction.
<b>Coût approximatif</b>	La mesure : 1 500 à 3 000 € pour la réalisation de(s) panneau(x) pédagogique(s), 500 à 1 000 € pour le mobilier, 1 000€ les travaux (coût réduit car chemin existant). Réalisation lors de la phase de chantier.  Suivi des effets de la mesure : 300 € / an pour les frais de gestion de l'aménagement (remplacement d'un panneau, d'un mobilier...). Le contrôle des installations se fera par le gestionnaire du parc lors de ses visites d'inspection (vérification de l'état de la zone et veille sur la détérioration éventuelle de l'aménagement).



## **XII. NOMS ET AUTEURS DE L'ETUDE**

Le bureau d'étude ECO-STRATEGIE, 42 boulevard Antonio Vivaldi à 42000 Saint-Etienne, a assuré la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact.

- Mme Magali ESLING (ECO-STRATEGIE), ingénieur paysagiste de l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage (Blois). Mme ESLING a pris en charge le travail d'analyse, de terrain, la mise en forme de l'ensemble du dossier, sa coordination, la rédaction de l'état initial, des incidences, des mesures et la mise en page du carnet de photomontages.
- Mme Julie PERONIAT (ECO-STRATEGIE), cartographe géomaticienne, titulaire d'un Master 2 Professionnel SIG et gestion de l'espace de l'université de Jean Monnet de Saint-Etienne. Elle a réalisé l'ensemble de la cartographie du dossier.

Les photomontages ont été réalisés par An Avel Energie et ECO-STRATEGIE a pris en charge la réalisation de 4 points de vue supplémentaires.



## XIII. TABLE DES ILLUSTRATIONS

• <b>Figures</b>	
Figure 1 – Localisation de la Zone d’implantation Potentielle du projet éolien du Renard .....	7
Figure 2 – Exemple de lecture de coupe paysagère .....	10
Figure 3 - Localisation des aires d’étude .....	13
Figure 4 – Extrait cartographique du SRE Poitou-Charentes (Source : Schéma Régional Eolien, septembre 2012).....	14
Figure 5 – Extrait cartographique du SRE Limousin sur le département de la Haute Vienne (Source : Schéma Régional Eolien, avril 2013) .....	15
Figure 6 – Territoires emblématiques de Poitou-Charentes (Source : Schéma Régional Eolien, septembre 2012).....	16
Figure 7 – Territoires emblématiques du Limousin (Source : Extrait de la Charte paysagère du Limousin) .....	16
Figure 8 - Carte du développement éolien sur le périmètre étudié .....	18
Figure 9 - Carte des paysages naturels .....	20
Figure 10 - Organisation du paysage construit .....	22
Figure 11 - Photographie aérienne de la ZIP de 1950– 1980 et 2011 (Source : Missions photographiques IGN disponibles sur le site internet de Géoportail) .....	23
Figure 12 – Sites Patrimoniaux Remarquables du territoire d’étude.....	27
Figure 13 - Sites inscrits et sites classés du territoire d’étude.....	29
<b>Figure 14 - Les monuments historiques au sein des aires d’étude</b> .....	33
Figure 15 - ZIV théorique du projet éolien du Renard.....	35
Figure 16 - Carte des unités de paysages régionales .....	37
Figure 17 -Coupe AA’ de Lussac-les-Châteaux à la ZIP .....	42
Figure 18 – Photographie aérienne du Château de Fougeret (MH.28) et du château de Messelières (MH29) (Source : photographie aérienne issue de Géoportail).....	43
Figure 19 - Coupe CC’ de Montmorillon à la ZIP en passant par le Dolmen de Chiroux (MH.26) sur l’aire d’étude rapprochée.....	47
Figure 20 – Photographie aérienne de l’église Saint-Laurent et du château de Bourg d’Archambault (Source : photographie aérienne issue de Géoportail) .....	48
Figure 21 et Photographie 34– Photographie aérienne du château de Montagrier (Source : photographie aérienne issue de Géoportail) .....	49
Figure 22 - Coupe EE’ de Frété dans l’aire d’étude rapprochée à la RD 4b en passant par la ZIP et le Saut de la Brame (SI.3) .....	50
Figure 23 - Coupe BB’ des Brandes de Montmorillon à la ZIP.....	52
Figure 24 - Coupe DD’ de Le Dorat à la ZIP.....	61
Figure 25 – Synthèse des sensibilités liés au réseau viaire à l’échelle du territoire d’étude .....	66
Figure 26 - – Hameaux détaillés dans l’analyse des sensibilités de l’aire d’étude rapprochée .....	68
Figure 27 - Schéma des perceptions en direction de la ZIP depuis le village d’Adriers.....	69
Figure 28 - Coupe FF’ du village d’Adriers à la ZIP .....	71
Figure 29 - Schéma des perceptions en direction de la ZIP depuis le village de Bussière-Poitevine....	72
Figure 30 - Coupe FF’ du village d’Adriers à la ZIP .....	74
Figure 31 - Schéma des perceptions en direction de la ZIP depuis Saint-Rémy-en-Montmorillon .....	74
Figure 32- – Hameaux détaillés dans l’analyse des sensibilités de l’aire d’étude rapprochée .....	81
Figure 33 - Illustration des enjeux et sensibilités liés au réseau viaire à l’échelle du territoire d’étude	89
Figure 34 – Localisation des points de vue sur la ZIP .....	92
Figure 35– Sensibilités du territoire d’étude .....	94
Figure 36 - ZIV de la variante n°1 (5 éoliennes de 165m de haut avec prise en compte uniquement de la topographie).....	98
Figure 37 - ZIV de la variante n°2 (4 éoliennes de 180 m de haut avec prise en compte uniquement de la topographie).....	99
Figure 38 - ZIV de la variante n°3 (4 éoliennes de 180 m de haut avec prise en compte uniquement de la topographie .....	100
Figure 39 – Projet du parc éolien du Renard .....	102
Figure 40 - ZIV du projet éolien du Renard (180m de hauteur en bout de pales) en fonction du nombre de machine visible et localisation des points de vue du carnet de photomontage.....	104
Figure 40 - ZIV du projet éolien du Renard (180m de hauteur en bout de pales) en fonction de la hauteur visible des machines et localisation des points de vue du carnet de photomontage.....	105
Figure 41- ZIV du projet éolien du Renard (180m en bout de pales) en fonction de la hauteur visible des éoliennes (moyeu ou bouts de pales) et localisation des points de vue du carnet de photomontage .....	106
Figure 42 – Carte de synthèse des incidences sur l’aire d’étude éloignée.....	107
Figure 43 – Carte de synthèse des incidences sur les hameaux les plus rapproché du projet éolien du Renard .....	114
Figure 45 – Schématisation de la perception d’une éolienne de 120 m en bout de pale (Source : Schéma régional de l’éolien de l’Ile de France, septembre 2012).....	129
Figure 46 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant la saturation visuelle.....	131
Figure 47 – Carte d’occupation visuelle depuis le photomontage n°11 avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés et le parc éolien du Renard .....	134
Figure 48 – Carte d’occupation visuelle depuis le photomontage n°11 avec prise en compte de l’ensemble des parcs éoliens, des projets éoliens accordés ou en instruction et du parc éolien du Renard .....	136
Figure 49 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant la saturation visuelle.....	138
Figure 50 – Carte d’occupation visuelle depuis le photomontage n°12 avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés et le parc éolien du Renard .....	141
Figure 51 – Carte d’occupation visuelle depuis le photomontage n°12 avec prise en compte de l’ensemble des parcs éoliens, des projets éoliens accordés ou en instruction et du parc éolien du Renard .....	143
Figure 52 – Localisation des prises de vues présentées en pages suivantes illustrant la saturation visuelle.....	145
Figure 53 – Carte d’occupation visuelle depuis le photomontage n°10 avec prise en compte des parcs éoliens construits, accordés et le parc éolien du Renard .....	148
Figure 54 – Carte d’occupation visuelle depuis le photomontage n°10 avec prise en compte de l’ensemble des parcs éoliens, des projets éoliens accordés ou en instruction et du parc éolien du Renard .....	150



## • Tableaux

Tableau 1 – Définition des niveaux de sensibilités à partir des enjeux et des effets potentiels du projet .....	8
Tableau 2 – Définition des niveaux des incidences à partir des enjeux et des effets du projet.....	8
Tableau 3 – Le développement éolien sur le périmètre étudié (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine) ..	17
Tableau 4 – Les sites patrimoniaux remarquables du territoire d'étude.....	26
Tableau 5 – Les sites règlementés du périmètre étudié .....	28
Tableau 6 – Les monuments historiques du périmètre d'étude.....	30
Tableau 7 - Tableau de synthèse des sensibilités de l'aire d'étude éloignée .....	63
Tableau 8 – Rappel des enjeux et synthèse des sensibilités sur l'aire d'étude rapproché à l'égard d'un quelconque développement éolien de 180 m de haut sur la ZIP.....	82
Tableau 9 – Rappel des enjeux et synthèse des sensibilités concernant le réseau viaire du périmètre d'étude à l'égard d'un quelconque développement éolien de 180 m de haut situé sur la ZIP.....	88
Tableau 10 – Analyse des variantes .....	101
Tableau 11 – Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (les photomontages sont visibles en annexe).....	110
Tableau 12 – Synthèse des impacts réels du projet éolien du Renard à l'échelle éloignée.....	112
Tableau 13 – Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (les photomontages sont visibles en annexe) .....	117
Tableau 14 – Synthèse des impacts réels du projet éolien du Renard à l'échelle rapprochée.....	120
Tableau 15 – Bilan des points de vue simulés concernés par des effets cumulés (les photomontages sont visibles en annexe).....	127
Tableau 16 -Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°11 en fonction de l'état actuel .....	134
Tableau 17 -Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°11 en fonction de l'état projet .....	136
Tableau 18 -Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°12 en fonction de l'état actuel .....	141
Tableau 19 -Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°12 en fonction de l'état projet .....	143
Tableau 20 -Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°10 en fonction de l'état actuel .....	148
Tableau 21 -Indice de densification visuelle depuis le photomontage n°10 en fonction de l'état projet .....	150
Tableau 22 – Détails de la mesure « synchronisation du balisage lumineux » .....	153
Tableau 23 - Détails de la mesure « Habillage du poste de livraison » .....	154
Tableau 24 - Détails de la mesure « Gérer le chantier et l'après chantier » .....	154
Tableau 25 - Détails de la mesure « Réalisation d'une zone pédagogique » .....	155

## • Photographies

Photographie 1 – 1845 Centre historique de Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	21
Photographie 2 - Eglises du territoire d'étude (MH.7, MH.22, MH. 31) .....	24

Photographie 3 – Châteaux du territoire d'étude - MH 40, MH 32, MH.29 (Source : ECO-STRATEGIE) 24	
Photographie 4 – Croix de chemin et Lanternes des Morts du territoire d'étude - MH. 16, MH.17, MH.48 (Source : ECO-STRATEGIE).....	25
Photographie 5 – Dolmen du territoire d'étude - MH. 21, MH. 5 (Source : ECO-STRATEGIE).....	25
Photographie 6 – 1819 Vallée de la Vienne depuis le village de l'Isle Jourdain, absence de visibilité en direction de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	38
Photographie 7 – 1830 Vallée de la Vienne depuis le village de Queux : visibilité sur le parc éolien des Terres Froides à Adriers. Absence de visibilité sur le projet éolien du Renard et sur le parc existant Adriers Energies (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	38
Photographie 8 – 1833 Hameau de la Rallerie sur les versants de la vallée de la Vienne (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	39
Photographie 9 – 1828 Vue sur la vallée de la Vienne et le village de Queaux depuis la sortie nord du hameau de Peussot, commune de Queaux (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	39
Photographie 10 – 1826 Perceptions de la vallée de la Vienne depuis les Terres de Brandes, visibilité partielle et lointaine sur la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	39
Photographie 11 – 1935 Vallée de la Grande Blourde depuis le hameau de la Reue, visibilité partielle sur la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	40
Photographie 12 – 1818 Eglise Saint-Paixent depuis la RD 10 (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	40
Photographie 13 – 1837 Maison du 15 <sup>e</sup> siècle, actuel musée de la Préhistoire (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018 .....	40
Photographie 14 – 1824 Relation visuelle entre la vallée de la Vienne, l'Isle-Jourdain et la ZIP depuis la RD 110 au nord-ouest de l'Isle-Jourdain (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	41
Photographie 15 – 1818 Visibilités partielles sur la ZIP au sein d'une fenêtre visuelle depuis la RD 10 à l'est de l'Isle-Jourdain (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	41
Photographie 16 – 1839 Visibilité potentielle extrêmement partielle et lointaine en direction du projet éolien du Renard en sortie est de Lussac-les-Châteaux (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).41	
Photographie 17 – 1838 Etang de Lussac-les-Châteaux et reste de l'ancien château (MH.11) (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	41
Photographie 18 – 1820 Eglise de Le Vigeant (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	43
Photographies 19 et 20 – 1827 et 1832 Château du Fougeret et château de la Messelières à Queaux (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	43
Photographie 21 – 1911 Vallée de la Gartempe depuis les abords du Pont Saint-Martin, absence de visibilité en direction de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	44
Photographie 22 – 1869 Vallée de la Gartempe à proximité du hameau de Massugeon Saint-Rémy, absence de visibilité sur le projet éolien du Renard (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	45
Photographie 23 – 1868 Site classé du Saut de la Brame, affluent de la Gartempe (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	45
Photographie 24 – 1873 Vallée de la Gartempe à proximité du hameau Les Brissonnières (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	45
Photographie 25 – 1845 Vallée de la Gartempe dans le centre-ville de Montmorillon – panorama environ 180° - absence de visibilité sur la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	46
Photographie 26 – 1847 Absence de visibilité en direction de la ZIP depuis la RD 727 A à Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	46
Photographie 27 – 1953 Vallée de la Gartempe dans le centre-bourg de Bellac – panorama environ 180° - absence de visibilité sur la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	47
Photographie 28 – 1 Absence de co-visibilité avec la silhouette urbaine de Bellac depuis la route de Lorette au sud-est (Source : Google Earth Pro, août 2016) .....	47



Photographie 29 et 30 – Eglise Saint-Laurent (MH.1) et Château de Bourg Archambault (MH.2) (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	48
Photographie 31 – 1878 Ancienne Chapelle de Saulgé (MH.31) .....	48
Photographie 32 – Vue aérienne du Donjon de Lenest (ou de Lenet) (Source : photographie issue du site internet communal, saulge.fr) .....	48
Photographie 33 – 1866 Co-visibilité indirecte et réduite avec le donjon du Château de la Côte-au-Chapt depuis la rive est de la vallée de la Brame (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	49
Figure 21 et Photographie 34– Photographie aérienne du château de Montagrier (Source : photographie aérienne issue de Géoportail) .....	49
Photographie 35 – 1893 Pont du Cheix (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	49
Photographies 36 et 37 – Site du Saut de la Brame (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	50
Photographie 38 – 1854 Paysages au sud du terrain militaire de Montmorillon, hameau de la Pierre Soupeze, absence de visibilité en direction de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) ...	51
Photographie 39 – 1855 Vestiges gallo-romains de Mazamas (MH.30) dans les Brandes du Poitou (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	52
Photographie 40 – 1825 Typologie des perceptions sur la ZIP depuis les Terres de Brandes (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	53
Photographie 41 – 1941 Les Terres Froides depuis le sud de Moulismes le long de la N147 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	54
Photographie 42 –1858 Les Terres Froides au nord de Lathus-Saint-Rémy, dans l’est du territoire d’étude (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	55
Photographie 43 – 1937 Les Terres Froides le long de la RD 111 à la sortie de Nérignac (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	55
Photographie 44 – 1927 Visibilité partielle sur la ZIP depuis les Terres Froides le long de la RD 11 au sud-ouest du territoire d’étude (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	55
Photographie 45 – 2 Co-visibilité réduites entre l’église Saint-Maurice et la ZIP depuis la rue du château à Lathus-Saint-Rémy (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	56
Photographie 46 – 1853 Eglise Saint-Martin, lanterne aux morts et montjoie en pierre (MH 18, 17, et 16) dans le hameau de Moussac (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	56
Photographie 47 – 1853 Absence de visibilité sur la ZIP et les parcs éoliens existants depuis le hameau de Moussac (abords de l’église Saint-Martin) (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	56
Photographie 48 – 1968 Eglise Saint-Martin (MH.34) à Oradour-Fanais (Source : ECO-STRATEGIE, le 18 avril 2018).....	57
Photographie 49 – 1864 Château du Cluzeau (MH.3) à Lathus-Saint-Rémy (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	57
Photographie 50 - 1886 Dolmen à Lathus-Saint-Rémy (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .	57
Photographie 51 – 1854 Dolmen à Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	57
Photographie 52 –1865 La Basse-Marche aux abords du village de Thiat (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	58
Photographie 53 – 1910 Vue partielle et lointaine sur la ZIP au nord du village de Darnac, le long de la RD 49 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	59
Photographie 54 –3 Vue lointaine sur la ZIP depuis l’esplanade de Dorat (Source : état initial issu du carnet de photomontage, Geophom le 15 février 2015).....	59
Photographie 55 – 1904 Vue partielle et lointaine sur la ZIP depuis la sortie ouest de Dorat, le long de la RD 4b (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	60
Photographie 56 –1903 Vue lointaine sur la ZIP depuis la limite bâtie ouest du Dorat (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	60

Photographie 57 –1898 Vue extrêmement partielle et lointaine sur la ZIP depuis les abords de l’ancien hospice de Grandchamp ou Notre-Dame de la Consolation (MH.44) le long de la RD 25 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	60
Photographie 58 –1917 Site du Rocher de l’Isop (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	62
Photographie 59 – 1906 Visibilités extrêmement partielles sur la ZIP depuis la Lanterne aux morts à Oradour Saint-Genest (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	62
Photographie 60 – 1916 Visibilités partielles sur la ZIP le long de l’accès au site du Rocher de l’Isop (SI. 5) (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	62
Photographie 61 – 1790 Bocages arborés de l’aire d’étude rapprochée le long de la RD 107 (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	67
Photographie 62 - 1959 Discretion du bâti sur le territoire : absence de vue sur la silhouette urbaine de Bussière-Poitevine depuis la RN 147 (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	67
Photographie 63 - 1773 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RD 112A à l’est du village d’Adriers (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	69
Photographie 64 - 1774 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RD 10 à l’est du village d’Adriers (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	70
Photographie 65 – 4 ou 1786 Co-visibilité partielle entre Adriers et la ZIP depuis la RD 31 à l’ouest du village (Source : Google Earth Pro, décembre 2010) .....	70
Photographie 66 – 2162 Co-visibilité partielle entre Adriers et la ZIP depuis la RD 729 au sud-ouest du village (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	70
Photographie 67 – Eglise de Bussière (MH. 39) (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	71
Photographie 68 - 1806 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RD 107 à l’ouest de Bussière-Poitevine (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	72
Photographie 69 - 1964 Visibilité partielle sur la ZIP à la sortie nord-ouest de Bussière-Poitevine, le long de la RD 4 (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018) .....	72
Photographie 70 - 1961 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la sortie ouest de Bussière-Poitevine, le long de la RD 942 (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	73
Photographie 71 - 5 Visibilité partielle sur la ZIP depuis le centre-bourg Bussière-Poitevine, le long de la RD 942 (Source : Google Earth Pro, mars 2011) .....	73
Photographie 72 - 174 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RD 10 au sud de Saint-Rémy-en-Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	75
Photographie 73 - 178 Visibilité extrêmement partielle sur la ZIP depuis la limite bâtie sud de Saint-Rémy-en-Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	75
Photographie 74 - 176 Absence de co-visibilité avec la ZIP depuis la limite bâtie nord (RD10) de Saint-Rémy-en-Montmorillon (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	75
Photographie 75 - 1753 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la RN147 aux abords de la Grande Ferrière (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	76
Photographie 76 – 168 Visibilité partielle sur la ZIP depuis le hameau d’Entrefin (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018) .....	76
Photographie 77 – 1749 Visibilité frontale et rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de la Guingauderie (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	76
Photographie 78 – 163 Visibilité partielle sur la ZIP les abords du Hameau de Chez Souchaud (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	77
Photographie 79 – 1738 Visibilité partielle sur la ZIP depuis le hameau de La Frété (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	77
Photographie 80 – 1789 Visibilité partielle sur la ZIP depuis la route sans nom entre la Davidière et la Pinaudière et co-visibilité indirecte avec les hameaux de Le Charraud et La Frété (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	78



Photographie 81 – 185 Visibilité rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de Le Poumaret (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018) .....	78
Photographie 82 – 184 Visibilité rapprochée sur la ZIP depuis le hameau de Lathus Haut le long de la RD4 A (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	78
Photographie 83 – 1769 Dolmen dit La Pierre-Levée et son tumulus (MH.26) (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	79
Photographie 84 – 1769 Visibilité partielle sur la ZIP depuis les abords du dolmen dit La Pierre-Levée et son tumulus (MH.26) (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	79
Photographie 85 - 1967 Visibilité partielle sur la ZIP depuis le château de Bussière (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	80
Photographie 86 - 1949 Visibilité partielle sur la ZIP depuis l'étang d'Adriers (Source : ECO-STRATEGIE, le 20 avril 2018).....	80
Photographie 87 – 1959 Visibilité partielle en direction de la ZIP depuis la RN 147 aux abords de Bussière-Poitevine, au sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	83
Photographie 88 – 1960 Absence de visibilité effective aux abords de Bussière-Poitevine le long de la RN 147, au sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	83
Photographie 89 – 1767 Visibilité partielle en direction de la ZIP depuis la RN 147, au nord de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	84
Photographie 90 – 1862 Visibilité extrêmement partielle voire nulle sur la ZIP depuis une fenêtre visuelle dans les haies autour de la RD 54 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	85
Photographie 91 – 6 Visibilité partielle et éloignée le long de la RD 729 (Source : Google Earth Pro, septembre 2009).....	85
Photographie 92 – 1924 Absence de visibilité sur la ZIP depuis la RD 729 au sud du périmètre d'étude (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	85
Photographie 93 – 7 Visibilité partielle et rapprochée le long de la RD 729 au nord d'Adriers (Source : Google Earth Pro, septembre 2009) .....	86
Photographie 94 – 1944 Visibilité rapprochée sur la ZIP depuis la RD 10 aux abords de l'intersection avec la RN 147 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	86
Photographie 95 – 171 Visibilité rapprochée sur la ZIP depuis les abords du hameau de Maison Celle, le long de la RD 10 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018).....	86
Photographie 96 – 1792 Visibilité partielle et rapprochée sur la ZIP depuis la RD 107 aux abords du hameau de Chez Mazeraud (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	87
Photographie 97 – 1732 Parcelle pâturée et structure bocagère de la ZIP depuis le chemin d'exploitation du sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	90
Photographie 98 – 1733 Culture céréalière de la ZIP et réseau de haies depuis le chemin d'exploitation du sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	90
Photographie 99 – 1734 Mât de mesure au sein de parcelles céréalières depuis la piste d'exploitation du sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	91
Photographie 100 – 1735 Maillage bocager resserré de la ZIP et parcelles cultivée depuis les abords de la RD 112 (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018).....	91
Photographie 101 – 1736 Chemin de Grande Randonnée de Pays de la Vienne Limousine et vue depuis la RD 112 traversant la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	91
Photographie 102 – 1880 Co-visibilités entre le versant ouest de la vallée de la Gartempe et le projet éolien du Renard au sud de Saulgé, le long de la RD 116 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018) .....	108
Photographie 103– Visibilité frontale et rapprochée sur le projet éolien du Renard depuis le hameau de la Guingauderie (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018) .....	116

Photographie 104 – 1960 Vue panoramique orientée vers le nord depuis la limite bâtie ouest de Bussière-Poitevine, sur la RN 147 et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 20 avril 2018) – localisation point A Figure 46 page 131 .....	132
Photographie 105 – 1793 Vue panoramique orientée nord-ouest depuis la RD 107, sortie ouest de Bussière-Poitevine et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point B Figure 46 page 131.....	132
Photographie 106 – 1804 Vue panoramique orientée nord-ouest à la sortie ouest du village et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point C Figure 46 page 131.....	132
Photographie 107 – 1964 Vue panoramique orientée vers le nord-ouest depuis la RD 4 en limite bâtie nord de Bussière-Poitevine et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point D Figure 46 page 131 .....	133
Photographie 108 – 1965 Vue panoramique orienté au sud depuis la sortie sud du village et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point E Figure 46 page 131 .....	133
Photographie 109 – 1781 Vue panoramique orientée vers le nord--est depuis la limite bâtie ouest d'Adriers, sur la RD112 et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 20 avril 2018) – localisation point A Figure 49 page 138.....	139
Photographie 110 – 1786 Vue panoramique orientée sud-est depuis la RD 31, à la sortie ouest d'Adriers et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point B Figure 49 page 138.....	139
Photographie 111 – 1787 Vue panoramique orientée est à la sortie nord du village d'Adriers et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point C Figure 49 page 138.....	139
Photographie 112 – 1788 Vue panoramique orientée vers l'est depuis la RD 729 en limite bâtie nord d'Adriers et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point D Figure 49 page 138 .....	140
Photographie 113 – 1773 Vue panoramique orienté au est depuis la RD 112A à l'est du village d'Adriers et emprise des parc éoliens en projet et/ou existants visibles (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point E Figure 49 page 138 .....	140
Photographie 114 – 1778 Vue panoramique orienté à l'est depuis la RD113A en sortie sud-est du village d'Adriers et emprise des parc éoliens en projet et/ou existants visibles (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point F Figure 49 page 138 .....	140
Photographie 115 – 175 Vue panoramique orientée vers le sud-ouest depuis la limite bâtie nord de Saint-Rémy-en-Montmorillon, sur la RD 5 et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 20 avril 2018) – localisation point A Figure 52 page 145....	146
Photographie 116 – 176 Vue panoramique orientée sud-ouest depuis la RD 10, sortie nord de Saint-Rémy-en-Montmorillon et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point B Figure 52 page 145.....	146
Photographie 117 – 1760 Vue panoramique orientée ouest à la sortie est du village le long de la RD 155 et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point C Figure 52 page 145.....	146
Photographie 118 – 1759 Vue panoramique orientée vers le ouest depuis la RD 4 en sortie sud de Saint-Rémy-en-Montmorillon et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point D Figure 52 page 145 .....	147
Photographie 119 – 178 Vue panoramique orienté au ouest depuis une sortie sud du village de Saint-Rémy-en-Montmorillon et emprise théorique des parc éoliens en projet et/ou existants (Source : ECO-STRATEGIE le 16 avril 2018) – localisation point E Figure 52 page 145 .....	147